

# ECONOMIC PAPERS

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES • DIRECTORATE-GENERAL FOR ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS

N° 11

mars 1983

EVOLUTION ET PROBLEMES STRUCTURELS  
DE L'ECONOMIE NEERLANDAISE

---

D. C. Breedveld<sup>et al</sup> C. Depoortere A. Finetti

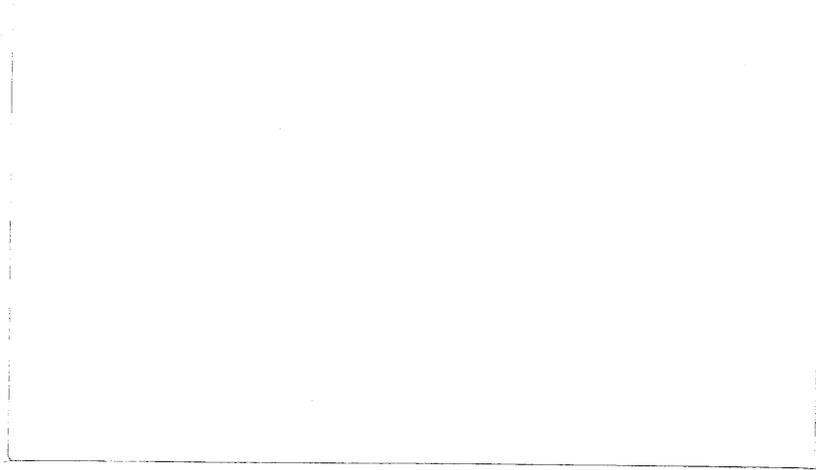
Dr. J.M.G. Pieters C. Vanbelle

Document interne



"Economic Papers" are written by the Staff of the Directorate-General for Economic and Financial Affairs, or by experts working in association with them. The "Papers" are intended to increase awareness of the technical work being done by the staff and to seek comments and suggestions for further analyses. They may not be quoted without authorisation. Views expressed represent exclusively the positions of the author and do not necessarily correspond with those of the Commission of the European Communities. Comments and enquiries should be addressed to

The Directorate-General for Economic and Financial Affairs,  
Commission of the European Communities,  
200, rue de la Loi  
1049 Brussels, Belgium



ECONOMIC PAPERS

N° 11

mars 1983

EVOLUTION ET PROBLEMES STRUCTURELS  
DE L'ECONOMIE NEERLANDAISE

D.C. Breedveld<sup>et al</sup> C. Depoortere A. Finetti

Dr. J.M.G. Pieters C. Vanbelle

Document interne

## AVANT-PROPOS

Le présent rapport a pour objet l'évolution de l'économie néerlandaise et les problèmes qu'elle pose à moyen terme. Un examen des développements observés au cours des dernières années - notamment en comparaison avec l'évolution au niveau de la Communauté - précède une description des perspectives pour les années à venir. Les aspects suivants sont ensuite analysés plus en détail : situation de l'emploi, prix et salaires, position concurrentielle et balance des paiements, investissements, structure sectorielle, énergie, politique des finances publiques et politique monétaire.

La rédaction du présent rapport a été achevée le 15 mai 1982; quelques modifications d'importance mineure y ont encore été apportées en novembre dernier.

Les auteurs, fonctionnaires de la Direction générale des Affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes, remercient les autorités et institutions néerlandaises avec lesquelles ils ont eu des échanges de vues au sujet des matières ici traitées, et dont ils ont reçu de précieux avis. Ils sont reconnaissants à M. Kervyn de Lettenhove, professeur à l'Université catholique de Louvain, des observations qu'il a formulées au sujet du rapport et dont il a été tenu compte pour la mise au point du texte final. Ils remercient aussi M. de Schepper, à qui a été confiée la rédaction de la version française. Le contenu du rapport n'engage qu'eux-mêmes.

## CONTENU

	<u>page</u>
I. <u>INTRODUCTION</u>	7
II. <u>L'EVOLUTION ECONOMIQUE AU COURS DES DERNIERES ANNEES- COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE</u>	9
<u>Croissance économique modérée</u>	9
<u>Atténuation des tendances inflationnistes</u>	12
<u>Forte extension du chômage</u>	12
<u>Finances publiques</u>	13
III. <u>LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME</u>	17
<u>Estimations du Bureau central du Plan</u>	17
<u>Estimations des services de La Commission</u>	20
IV. <u>LES PROBLEMES ECONOMIQUES A MOYEN TERME</u>	23
A. <u>Emploi et chômage</u>	23
B. <u>Prix et salaires</u>	33
C. <u>Compétitivité et balance des paiements</u>	45
D. <u>Investissements</u>	61
E. <u>Problèmes sectoriels</u>	67
F. <u>Energie</u>	73
G. <u>Evolution et politique des finances publiques</u>	77
H. <u>Politique monétaire</u>	87
V. <u>SYNTHESE ET CONCLUSIONS</u>	93
<u>Problèmes économiques des prochaines années</u>	93
<u>Quelques aspects de la politique économique</u>	95
VI. <u>DOCUMENTATION</u>	99
* * *	
<u>ANNEXE</u> : Le modèle COMET	101

T A B L E A U X

		<u>page</u>
II.1	Données de base relatives aux Pays-Bas et à l'ensemble de la Communauté européenne (CE 10)	15
III.1	Estimations du Bureau central du Plan	21
III.2	Estimations pour la période 1981-1985 : résultats du modèle Comet	22
IV.A.1	Evolution de l'emploi 1971-1981	30
IV.A.2	Chômage par sexe et classe d'âge	31
IV.A.3	Chômage par classe d'âge et durée d'inscription	32
IV.B.1	Masse salariale, productivité du travail et coûts salariaux	40
IV.B.2	Parts relatives dans l'évolution des prix à la consommation	41
IV.B.3	Parts relatives dans la hausse des prix (consommation finale)	42
IV.B.4	Productivité du travail et part des revenus salariaux dans la valeur ajoutée des entreprises	43
IV.C.1	Exportations des Pays-Bas : évolution en volume et accroissement des marchés	52
IV.C.2	Quote-part des importations	53
IV.C.3	Prix à l'exportation des Pays-Bas et des pays concurrents	54
IV.C.4	Taux de change effectif, coûts salariaux relatifs par unité produite dans l'industrie manufacturière	55
IV.C.5	Répartition géographique des exportations néerlandaises	56
IV.C.6	Part des exportations néerlandaises dans les importations d'un certain nombre de pays	57
IV.C.7	Exportations ventilées par catégories de produits	58
IV.C.8	Balance des opérations courantes, 1971-1981	59
IV.D.1	Formation brute de capital fixe, 1971-1981	65

	<u>page</u>	
IV.E.1	Valeur ajoutée brute (aux prix de 1975) et emploi par branche d'activité pour un certain nombre de pays de la CE - 1979	70
IV.E.2	Valeur ajoutée brute par secteur, 1979-1981	71
IV.E.3	Aides accordées en vertu de la loi prévoyant un soutien à l'investissement	72
IV.F.1	Balance énergétique en 1980 et 1985	76
IV.G.1	Dépenses et recettes de l'ensemble des administrations publiques (1975-1981)	84
IV.G.2	Montant et financement du déficit de trésorerie de l'ensemble des admini- strations publiques (1976-1981)	85
IV.G.3	Dépenses brutes des administrations publiques par catégorie économique, et situation de l'emploi dans les admini- strations publiques	86
IV.H.1	Variations de la masse monétaire intérieure et leurs facteurs	91
IV.H.2	Offre sur le marché des capitaux et recours à ce marché	92



## I. INTRODUCTION

La Direction générale des Affaires économiques et financières (Direction A) de la Commission des Communautés européennes s'est proposé de dégager, pour chacun des Etats membres, les problèmes économiques qui se posent à moyen terme et la politique y relative. Ces travaux peuvent être considérés comme un prolongement des études analytiques effectuées lors de l'élaboration du "Cinquième programme de politique économique à moyen terme".

A maints égards, l'avenir ne se présente pas sous des auspices bien favorables, ni pour la Communauté en tant que telle, ni pour les Etats membres en particulier. La plupart de ceux-ci ont à déplorer une croissance très faible, un taux de chômage élevé, une inflation rapide, des déséquilibres de balance des paiements et des déficits budgétaires considérables, un ralentissement des progrès de productivité, une position concurrentielle désavantageuse, des coûts salariaux excessifs et une rentabilité insuffisante des entreprises, un niveau d'investissement trop bas, ainsi que des déficiences structurelles auxquelles il est malaisé de porter remède. La plupart de ces difficultés caractérisent aussi la situation individuelle des Pays-Bas.

Dans le présent rapport, un examen comparatif de l'évolution économique au cours des dernières années, d'une part aux Pays-Bas, d'autre part dans la Communauté prise dans son ensemble, est suivi d'une description des perspectives qui s'ouvrent sur les prochaines années. Sont analysés ensuite un certain nombre d'aspects qui, dans le cas des Pays-Bas, méritent une attention particulière : la situation de l'emploi, l'évolution des prix et salaires, la position concurrentielle de la balance des paiements, les investissements, la structure sectorielle, l'énergie, la politique des finances publiques et la politique monétaire. Quelques considérations finales concernent les problèmes de politique économique. Pour l'élaboration du rapport, on s'est largement inspiré de publications récentes traitant de la situation économique du pays.



## II. L'EVOLUTION ECONOMIQUE AU COURS DES DERNIERES ANNEES - COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

(voir le tableau II.1)

### Croissance économique modérée

Au cours de la période 1970-1981, le produit intérieur brut des Pays-Bas, en termes réels, a augmenté en moyenne de 2,9 % par an, taux qui avoisine la moyenne de la Communauté (2,8 %). Toutefois, alors que jusqu'en 1974 le taux de croissance de l'économie néerlandaise, conformément à la tendance des années soixante, est demeuré plus élevé que dans l'ensemble de la Communauté (4,7 %, contre 4,1 %), il a fléchi après 1975, jusqu'à atteindre à peine 2 % par an pour la période 1976-1981 et tomber ainsi au-dessous de la moyenne communautaire (2,5 %). Les mêmes tendances ont caractérisé l'évolution en volume de la production industrielle néerlandaise, mais avec des écarts nettement plus prononcés par rapport à l'ensemble de la Communauté : son taux de croissance annuelle pour la période 1970-1974, en s'établissant à 6,3 %, a dépassé de beaucoup la moyenne communautaire (3,8 %); mais il est retombé à 1,7 % pour la période 1976-1981, contre 2,2 % dans l'ensemble de la Communauté.

Le renversement de la position relative des Pays-Bas au sein de la Communauté s'explique essentiellement par un net affaiblissement du dynamisme de la demande étrangère, dont le taux d'expansion annuelle s'est trouvé ramené de 9,8 % pour la période 1970-1974 à 3,9 % pour les années 1976 à 1981. Au niveau de la Communauté, ce ralentissement a été beaucoup moins prononcé (1970-1974 : 8,7 %; 1976-1981 : 5,6 %). Dès le début des années soixante-dix, on a pu constater une décélération des exportations de produits demi-finis et de biens d'investissement; plus tard le mouvement s'est étendu aux exportations d'autres biens, ainsi que de services. Ce processus s'est accentué après 1975. Pour l'ensemble de la Communauté, le coefficient d'élasticité de croissance des exportations est passé de 1,6 dans les années soixante à 2,1 pour la période 1970-1974, puis à 2,4 pour les années 1976 à 1981; dans le

cas des Pays-Bas, les chiffres correspondants ont été de 1,6 pour les années soixante, de 2,1 pour les cinq premières années soixante-dix et - repli très accusé - de 1,8 % pour les années 1976 à 1981. Les ventes à l'étranger n'en sont pas moins restées le principal facteur de l'expansion de la demande globale.

La croissance des dépenses intérieures s'est, elle aussi, modérée très sensiblement au cours des cinq dernières années. Sous l'effet notamment d'une politique qui visait à comprimer les dépenses de consommation après leur progression considérable des années précédentes, le taux d'augmentation en volume de la consommation privée, pour la période 1976-1981, s'est réduit de moitié par rapport aux années 1970-1974. En 1980 et 1981, la modération des salaires a même abouti à une diminution du revenu disponible réel et par conséquent de la consommation privée. Après 1975, le ralentissement de celle-ci s'est révélé plus prononcé aux Pays-Bas que dans l'ensemble de la Communauté. S'il est vrai que, depuis cette époque, les dépenses du secteur public consacrées à l'achat de biens et services ont marqué une légère accélération, celle-ci n'a cependant pas suffi à compenser la modération salariale. Au total, l'expansion en volume de la consommation publique s'est quelque peu affaiblie, mais le ralentissement a été beaucoup moins sensible que pour l'ensemble de la Communauté. La tendance des investissements privés s'est, elle aussi, nettement infléchie, essentiellement sous l'effet de mauvaises perspectives de vente, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, et de la détérioration rapide de la rentabilité des entreprises. Au surplus, le niveau élevé des taux d'intérêt - se conjuguant avec l'accroissement, dans nombre d'entreprises, de la part relative du financement externe - a eu une incidence très négative sur le climat des investissements. Quant aux investissements publics, ils ont également montré un développement moins rapide; mais les transferts en capital en faveur des investissements privés ont augmenté notablement. Au total, l'expansion annuelle des investissements en termes réels s'est trouvée ramenée de

2,2 % en moyenne pour la période 1970-1974 à - 0,2 % pour les années 1976 à 1981. De ce fait, leur contribution à la croissance a été beaucoup plus faible que dans l'ensemble de la Communauté (où ils avaient progressé, en moyenne, de 2,9 % pour la période 1970-1974 et de 1,5 % pour les années 1976 à 1981). La disparité d'évolution a été particulièrement marquée entre 1979 et 1981 (- 3,2 % par an aux Pays-Bas, contre 0,6 % dans la Communauté).

L'évolution des dépenses globales s'est reflétée dans une baisse du taux de croissance des importations nettement plus prononcée aux Pays-Bas (7,3 % pour 1970-1974 ; 3,0 % pour 1976-1981) que dans l'ensemble de la Communauté (taux correspondants : 7,6 et 5,2 %). En même temps, la position concurrentielle moins favorable des producteurs néerlandais a gonflé la part relative des importations dans le produit intérieur brut. Le coefficient d'élasticité des importations qui, aux Pays-Bas, était approximativement de 1,8 dans les années soixante - comme pour l'ensemble de la Communauté - est tombé, sous l'effet notamment de la crise du pétrole, à 1,5 environ pendant la période 1970-1974 pour revenir à 1,8 dans les années 1976-1981 ; dans l'ensemble de la Communauté, il s'est maintenu à 1,8 durant les deux périodes.

Grâce, en partie, à une évolution des termes de l'échange plus favorable qu'en d'autres pays, la balance des paiements courants des Pays-Bas a continué, en moyenne de la période 1976-1981, de se solder par un excédent. Celui-ci s'est toutefois amenuisé sensiblement jusqu'à se ramener, en moyenne de la période, à 0,5 % du produit intérieur brut, tandis que l'ensemble de la Communauté accusait un déficit moyen correspondant à 0,4 % de son produit intérieur brut. Il est à remarquer que, par suite notamment de l'enchérissement de l'énergie et d'une forte diminution des importations de biens, les déficits apparus aux Pays-Bas dans les années 1978 à 1980 se sont de nouveau transformés, à partir de 1981, en un excédent appréciable.

### Atténuation des tendances inflationnistes

L'évolution des prix a été bien plus favorable aux Pays-Bas que dans l'ensemble de la Communauté : en moyenne de la période 1976-1981, le taux annuel de la hausse des prix à la consommation y a été de 6,1 %, contre 10,0 % pour l'ensemble des Etats membres. Ce résultat est, sans aucun doute, largement attribuable à la politique de modération salariale suivie depuis 1978. De 1979 à 1981, les coûts salariaux par travailleur de l'industrie n'ont augmenté, en moyenne, que de 6,3 % par an, à comparer avec une hausse de 11,8 % au niveau de la Communauté; pour la précédente période triennale, ce taux avait encore atteint 9,1%, contre 11,2% dans la Communauté. Un autre facteur qui a tempéré l'inflation aux Pays-Bas a été l'enchérissement relativement limité des importations, en particulier dans les années 1977 et 1978. L'évolution générale des prix s'est évidemment répercutée sur celle des prix à l'exportation (hormis ceux de l'énergie).

Au cours de la période 1976-1981, le florin a accusé, en moyenne, une appréciation effective de 1,4 % par an, tandis que la moyenne des monnaies communautaires baissait quelque peu. C'est l'une des raisons pour lesquelles la détérioration des termes de l'échange a été plus limitée aux Pays-Bas que dans l'ensemble de la Communauté.

Malgré les efforts déployés pour modérer l'évolution des revenus, les marges bénéficiaires des entreprises ont continué de s'amenuiser, sous l'effet de l'affaiblissement de la croissance et du ralentissement des progrès de productivité. En de nombreux cas, l'appréciation du florin a également contribué à la compression de ces marges.

### Forte extension du chômage

Jusqu'en 1980, l'affaiblissement de la croissance économique n'a pas entraîné, aux Pays-Bas, une aggravation du chômage aussi sensible que dans l'ensemble de la Communauté : en moyenne de la période 1976-1981, le taux de chômage y a atteint 4,8 % de la population active, niveau très inférieur

à la moyenne communautaire (5,9 %). Mais en 1981 déjà, le taux néerlandais (7,3 %) n'accusait plus qu'un écart d'un demi-point par rapport au taux de la Communauté (7,8 %), et l'on s'attend même qu'il dépasse celui-ci en 1982 (9,9 % aux Pays-Bas, contre 9,2 % pour la Communauté).

### Finances publiques

Dans l'évolution décrite ci-avant, les finances publiques ont joué un rôle capital. Les dépenses - en particulier les transferts et, pendant les dernières années, les versements d'intérêts - se sont considérablement accrues. En pourcentage du produit intérieur brut, les dépenses globales de la période 1976-1981 ont dépassé de 9 %, en moyenne, celles des années 1970 à 1974. Cette augmentation reflète dans une large mesure le ralentissement de la croissance et la politique de soutien qu'il a nécessité à un moment où l'on multipliait les efforts pour restreindre les dépenses publiques. L'accroissement de celles-ci a été plus important que dans l'ensemble de la Communauté (+ 7 %). Il est vrai qu'au cours de la même période les recettes courantes (charge fiscale et parafiscale) ont, elles aussi, augmenté davantage aux Pays-Bas que dans la Communauté (7 %, contre 4,2 %); à ce sujet, il faut cependant tenir compte de l'extension rapide, au cours des dernières années, des recettes autres que fiscales (provenant notamment de l'exploitation du gaz naturel). Malgré tout, le besoin net de financement, à l'exclusion des prêts et prises de participation, est resté modéré, même après 1975, par rapport à la moyenne communautaire : en moyenne 1,8 % du produit intérieur brut aux Pays-Bas, contre 3,7 % pour la Communauté. Ces moyennes masquent toutefois la forte augmentation qui a caractérisé le déficit budgétaire des Pays-Bas tout au long des dernières années, jusqu'à le porter, en 1981, à un niveau proche du niveau communautaire. Le déficit de caisse des administrations publiques, qui, dans sa définition néerlandaise, englobe les crédits et prises de participation, a atteint en 1981 un

montant correspondant à plus de 8 % du revenu national net, non compris certaines dépenses hors budget, financées directement par le marché des capitaux (par exemple les prêts à la construction résidentielle). Le déficit du secteur public s'écarte sensiblement, à présent, du niveau tenu pour acceptable du point de vue structurel, soit 4 % du revenu national net, et il est donc jugé excessif aux Pays-Bas. Les répercussions sur le niveau des taux d'intérêt et sur les possibilités d'accès des entreprises au marché des capitaux posent un problème que l'on considère comme prioritaire, au même titre que le contrôle des charges collectives, beaucoup plus lourdes aux Pays-Bas que dans l'ensemble de la Communauté.

Tableau II.1 : Données de base relatives aux Pays-Bas et à l'ensemble de la Communauté européenne (CE 10)

	P a y s - B a s					C E 1 0				
	1970-81	1970-74	1975	1976-81	1981	1970-81	1970-74	1975	1976-81	1981
1. PIB en volume (a)	2,9	4,7	- 1,0	1,9	- 1,4	2,8	4,1	- 1,1	2,5	- 0,3
2. Chômage (b)	3,6	1,9	4,0	4,8	7,5	4,3	2,5	4,3	5,9	7,9
3. Production industrielle en volume (a)	3,1	6,3	- 4,8	1,7	- 1,5	2,1	3,8	- 6,6	2,2	- 2,8
4. Consommation des ménages (a)	3,0	4,2	3,1	2,0	- 2,5	3,2	4,1	2,0	2,5	0,0
5. Formation intérieure brute de capital fixe (a)	0,4	2,2	- 4,9	- 0,2	-11,3	1,6	2,9	- 4,8	1,5	- 4,2
6. Consommation publique (a)	2,8	2,8	3,9	2,7	1,0	3,0	3,6	4,0	2,4	1,5
7. Exportations en volume (a)	5,8	9,8	- 3,0	3,9	1,4	6,1	8,7	- 3,5	5,6	4,0
8. Importations en volume (a)	4,1	7,3	- 4,5	3,0	- 6,6	5,4	7,6	- 4,6	5,2	- 1,7
9. Prix à la consommation (a)	7,4	8,2	10,7	6,1	6,7	9,2	7,7	12,5	10,0	10,9
10. Prix à l'exportation (a)	7,6	8,5	4,9	7,2	14,4	8,8	8,8	7,7	9,0	10,6
11. Prix à l'importation (a)	8,6	10,3	4,1	8,0	15,1	10,3	11,5	4,5	10,2	13,6
12. Termes de l'échange (c)	101,1	103,7	100,0	99,1	96,2	101,6	106,7	100,0	97,7	94,1
13. Solde de la balance des paiements courants (d)	1,1	1,7	2,5	0,5	2,5	- 0,1	0,2	- 0,1	- 0,4	- 0,6
14. Taux de change effectif (e)	113,9	101,9	112,5	124,1	124,1	100,0	100,0	103,0	100,0	(98,3)
15. Coûts salariaux nominaux, par unité produite dans l'industrie (a) (g)	6,0	8,2	16,0	2,9	4,8	9,7	8,6	19,1	8,8	10,9
16. Dépenses publiques (d) (h)	52,1	47,2	54,6	55,8	53,7	43,4	39,6	46,2	46,1	45,2
17. Recettes publiques courantes (d)	51,0	47,1	51,9	54,0	54,8	41,0	38,8	40,8	43,0	44,2
18. Besoin de financement net des administr. publ. (d)(i)	- 1,1	- 0,1	- 2,7	- 1,8	- 5,1	- 2,7	- 0,8	- 5,4	- 3,7	- 4,6

(a) Taux moyen de croissance annuelle.  
 (b) En pourcentage de la population active civile.  
 (c) Indice 1975 = 100.  
 (d) En pourcentage du PIB.  
 (e) Indice 1972 = 100.  
 (f) 1971-1981 et 1971-1974.  
 (g) Y compris, pour les dépenses en capital, les investissements et les transferts nets de capitaux.  
 (h) Solde des dépenses et recettes, à l'exclusion des prêts et prises de participation;  
 - = besoin de financement.  
 Source : Commission : Bilan économique annuel, annexe statistique; estimations complémentaires des services de la Commission.



### III. LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME

#### Estimations du Bureau central du Plan (voir le tableau III.1)

Au début de 1981, le Bureau central du Plan a publié une étude prévisionnelle sur l'évolution économique à moyen terme, intitulée "L'économie néerlandaise en 1985", et qui présente, outre une projection centrale du plan à moyen terme, divers scénarios de politique économique pour la période 1980-1985.

En ce qui concerne la situation économique internationale, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- un accroissement des échanges mondiaux à moyen terme de 3 1/2 à 4 % par an;
- une hausse des prix à l'importation de 7 % (6 1/2 % pour les matières premières et produits manufacturés, 10 % pour les produits pétroliers);
- une appréciation annuelle du florin d'environ 1 1/2 % en moyenne.

Pour la situation intérieure, la projection centrale est basée notamment sur les hypothèses ci-après :

- une compensation intégrale de la hausse des prix, mais sans amélioration des salaires conventionnels réels et avec une limitation à 2 % par an des glissements de salaires;
- une évolution des dépenses publiques conforme aux estimations pluriannuelles du projet de loi de finances (Miljoenennota) pour 1981 (exception faite pour les quelques corrections que pourrait nécessiter notamment l'évolution du chômage);
- une réduction progressive du déficit des administrations publiques, de manière à le ramener, en fin de période, à 4 1/2 %<sup>1</sup> du revenu national;
- un relèvement des taux d'imposition, destiné à rendre possible cette réduction du déficit et allant de pair avec une forte

---

<sup>1</sup> Ce pourcentage dépasse le niveau de 4 % que l'on considère comme acceptable du point de vue de l'équilibre de la balance des paiements et pour prévenir l'apparition de tensions trop vives sur le marché des capitaux.

- augmentation des ressources autres que fiscales, notamment des recettes provenant de l'exploitation du gaz naturel (+ 15 % par an);
- un alourdissement des charges sociales (+ 1 1/2 à 2 %), afin d'assurer le financement de l'accroissement prévisible des dépenses de transfert;
  - un accroissement tendanciel de la population active à raison de 50 000 hommes-année par an (environ 70 000 personnes).

L'évolution des principaux agrégats qui devrait résulter des hypothèses ci-dessus est résumée au tableau III.1.

Les exportations devraient évoluer parallèlement aux échanges mondiaux, sans récupération des pertes de parts de marché; les prix à l'exportation ne s'écarteraient pas de ceux des concurrents.

L'expansion des investissements des entreprises resterait limitée à 1 % par an, eu égard aux perspectives peu favorables de rentabilité. Un recul serait même à prévoir en l'absence d'investissements supplémentaires pour la protection de l'environnement et d'importants investissements effectués dans le secteur de l'énergie ou visant à réaliser des économies d'énergie.

Les dépenses des administrations publiques progresseraient plus rapidement que le revenu national, en dépit des compressions budgétaires qu'impliquent les prévisions pluri-annuelles; la charge budgétaire des intérêts serait vraisemblablement très lourde en 1985 (5 % du revenu national net).

Les hypothèses susmentionnées font prévoir une augmentation de 8 % par an des salaires nominaux. La part du revenu salarial dans la valeur ajoutée se stabiliserait à un niveau élevé.

La consommation privée ne devrait augmenter que faiblement, soit à un rythme annuel de 1/2 %. Compte tenu de l'aggravation de la charge fiscale et parafiscale, le revenu disponible réel pourrait diminuer de 1 % par an.

La croissance de la production des entreprises ne devrait pas dépasser 1 1/2 % par an et ne suffirait donc pas à maintenir le niveau actuel de l'emploi dans ce secteur.

La productivité du travail dans les entreprises augmentant en moyenne de 2 à 2 1/2 % par an, l'emploi dans le secteur marchand diminuerait, en moyenne, de près de 35 000 hommes-année par an. Toutefois, grâce à l'intensification du recrutement dans les services publics, la perte nette pourrait être limitée à 20 000 hommes-année.

Le nombre de chômeurs pourrait s'élever à 500 000 hommes-année en 1985, en raison non seulement de l'évolution défavorable de l'emploi, mais aussi de l'offre croissante de main-d'oeuvre. Ce dernier phénomène devrait, davantage peut-être qu'en d'autres pays, se concentrer sur le secteur quaternaire.

L'expansion en volume des importations pourrait atteindre 2 1/2 % par an, taux inférieur à la croissance prévisible des exportations; la réduction de la production de gaz naturel nécessiterait des importations supplémentaires de produits énergétiques.

La balance commerciale, de même que celle des services, pourraient s'améliorer quelque peu. En revanche, les transferts de revenus (notamment l'aide au développement) et les paiements d'intérêts devraient se solder par un déficit considérablement accru. Pour l'ensemble des opérations courantes, on aboutirait, en moyenne, à une situation d'équilibre.

Compte tenu des faibles progrès de productivité attendus et d'un accroissement d'environ 7 % des coûts à l'importation, entraîné surtout par l'enchérissement de l'énergie importée, les prix à la consommation pourraient augmenter de 6 1/2 % par an.

Depuis l'établissement de ces diverses estimations, des développements nouveaux ont été observés, qui ne cadrent guère avec le tableau ci-dessus. Sur le plan extérieur, par exemple, il convient de signaler la notable dépréciation que le florin a subie, en 1981, vis-à-vis du dollar. Par ailleurs, la balance des paiements courants se soldera en excédent, tout au moins dans les premières années. Ce redressement, dans le contexte d'un niveau élevé des taux d'intérêt réels, pourrait exercer une pression à la hausse sur le taux de change du florin.

En ce qui concerne l'évolution intérieure, il convient notamment de signaler la réduction du produit intérieur brut en 1981 (- 1 % environ) et une extension du chômage qui dépasse de loin les estimations, à tel point qu'en avril 1982 le nombre de 500 000 hommes-année prévu pour 1985 se trouvait déjà dépassé. Pour 1982, on ne peut escompter qu'une croissance d'environ 1/2 % du produit intérieur brut. En fin de compte, le taux de croissance moyen de 1 1/2 %, prévu pour la période 1981-1985, ne pourrait être atteint que moyennant une accélération sensible de l'activité économique dans les années 1983 à 1985 (environ 2 1/2 % par an).

Le Bureau central du Plan élabore actuellement une nouvelle projection à moyen terme, tenant compte non seulement de l'évolution économique récente, mais aussi de nouvelles orientations de la politique économique. Cette projection n'était pas encore disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

#### Estimations des services de la Commission (voir le tableau III.2)

De leur côté, les services de la Commission ont effectué, à l'aide du modèle "Comet" (dont un condensé est fourni à l'annexe I), leurs propres estimations pour la période 1981-1985. Les plus récentes datent de janvier 1982 et - à la différence de celles du Bureau central du Plan - tiennent compte des résultats effectifs de l'année 1981.

Ces estimations concluent à une croissance moyenne d'environ 1 % par an du produit intérieur brut. En volume, la consommation privée augmenterait également de 1 %; en revanche, les investissements subiraient une nouvelle diminution, évaluée à 0,4 %. Les exportations de biens s'accroîtraient, en volume, de près de 3 % par an, les importations de 2 1/2 %. La hausse annuelle des prix à la consommation serait en moyenne de 5 à 5 1/2 %. Le nombre de chômeurs pourrait atteindre 670 000 en 1985. Les estimations des services de la Commission impliquent une expansion annuelle de 5 % de la masse salariale par travailleur. Le besoin de financement des administrations publiques pourrait diminuer, entre 1981 et 1985, d'environ 4 % du revenu national net.

Tableau III.1 : Estimations du Bureau central du Plan

	1973-80	1980-85
<u>Variation moyenne par rapport à l'année précédente, en pourcentage</u>		
Volume des exportations des concurrents	4	3,5 à 4
Niveau des prix à l'importation (en florins)	10	7
Taux de change effectif du florin	3	1,5
Consommation privée	3	0,5
Consommation des administrations publiques, total		0,5
- consommation matérielle	5	2,5
- salaires et traitements		0,5
Investissements		1
- administrations publiques	- 2	0,5
- logements	- 0,5	0,5
- entreprises	1 à 1,5	1
Stocks		
Exportations : biens	( 3	3,5
services	( 3	2,0
Importations : biens	( 2,5	2,5
services	( 2,5	0,5
PNB aux prix du marché		1,5
Production des entreprises	2 à 2,5	1,5
Prix à la consommation privée	7	6,5
Termes de l'échange	- 1	0
Productivité du travail	2,5	2 à 2,5
Coûts salariaux réels	3,5	2,5
Réduction de la durée du travail	1	0,5 à 1
Masse salariale par travailleur dans les entreprises	9,5	8
Revenu réel disponible	2	- 1
<u>Niveaux</u>	<u>1980</u>	<u>1985</u>
Solde de la balance des paiements courants, en millions de florins	- 4,7	0
Emploi (en milliers d'hommes-année; moyenne annuelle)	4 784	4 595
Nombre de chômeurs (en milliers d'hommes-année; moyenne annuelle (a))	263	500
Part des revenus dans la valeur ajoutée (b)	95	95
Epargne (en % du revenu national net)	11,5	13
Déficit des administrations publiques (en % du revenu national net)	6,5 à 7	4,5
Charge fiscale (en % du revenu national net)	33,5	35 à 35,5

(a) Concerne les demandeurs d'emploi, offrant au moins 25 heures par semaine. Ceci explique que la croissance de la somme de l'emploi et du chômage soit inférieure à la croissance de la population active (cf. p. 18).

(b) = masse salariale dans les entreprises + salaires imputés aux indépendants  
valeur ajoutée nette (au coût des facteurs) des entreprises

Tableau III-2 : Estimations pour la période 1981-1985 : résultats du modèle Comet

	<u>1977-1980</u>	<u>1981-1985</u>
<u>Ressources et emplois (a)</u>		
Consommation privée	1,9	1,1
Consommation publique	2,6	0,2
Investissements	- 0,4	- 0,4
Exportations (biens et services)	4,1	2,8
Importations (biens et services)	3,9	2,4
Produit intérieur brut	1,7	1,1
<u>Salaires, prix, productivité (a)</u>		
Prix à la consommation privée	5,3	5,3
Masse salariale (nominale) par travailleur	6,3	5,1
Productivité	0,9	1,8
Termes de l'échange	- 1,3	0,8
<u>Emploi (b)</u>		
Emploi	4 784	4 538
Chômage	263	671

(a) Variation en pourcentage de la moyenne par année.

(b) En milliers de personnes, fin de période.

#### IV. LES PROBLEMES ECONOMIQUES A MOYEN TERME

##### A. Emploi et chômage

###### Emploi (voir le tableau IV.A.1)

Le chômage prend aux Pays-Bas des proportions inquiétantes. En un espace de temps relativement court, il a atteint une ampleur sans précédent : en avril 1982, on recensait 504 200 chômeurs (chiffre corrigé des variations saisonnières), ce qui correspond à 9,9 % de la population active, contre 7,2 % en avril 1981 et 4,4 % en avril 1980.

Cette aggravation tient essentiellement au ralentissement de la croissance économique, mais aussi, pour une part non négligeable, à des facteurs démographiques.

La détérioration du marché de l'emploi a encore été accentuée, ces derniers temps, par l'incapacité croissante dans laquelle se trouve apparemment le secteur quaternaire de remplir sa fonction traditionnelle d'absorption de la main-d'oeuvre dégagée par l'industrie. Entre 1963 et 1973, l'emploi dans l'industrie a diminué, en moyenne, d'environ 1/2 % par an, tandis que les secteurs tertiaire et quaternaire enregistraient au total une augmentation de 2 %. Pour les années 1973 à 1980, cependant, ces pourcentages sont tombés respectivement à - 2 et 1 %, tandis que pour la période 1980-1985 le Bureau central du Plan estimait, au début de 1981, que le recul de l'emploi dans l'industrie, évalué à près de 2 % par an en moyenne, s'accompagnerait d'une quasi-stabilisation de l'emploi global des secteurs tertiaire et quaternaire. Cette prévision impliquait que l'emploi dans le secteur tertiaire se réduirait, en moyenne, d'environ 1 % par an, pendant que le secteur quaternaire, au contraire, connaîtrait une augmentation du même ordre de ses effectifs. Reste à savoir s'il s'agit là d'une hypothèse plausible, compte tenu des sévères restrictions de dépenses que nécessite la situation précaire des finances publiques.

### Offre de main-d'oeuvre

Il est évident que la situation du marché de l'emploi n'est pas déterminée seulement par la demande de main-d'oeuvre, mais tout autant par l'évolution de l'offre. Durant la période 1980-1985, l'accroissement tendanciel de l'offre de main-d'oeuvre pourrait s'élever, en moyenne, à 50 000 hommes-année par an, évaluation qui tient compte des départs anticipés de la vie active comme de l'augmentation continue du nombre de personnes inaptes au travail. Cette dernière catégorie, qui est passée de 340 000 personnes en 1975 à 530 000 en 1980, augmentera encore de plus de 100 000 entre 1980 et 1985, pour compter alors quelque 640 000 personnes. En fait, elle comporte une part non négligeable - entre 20 et 30 %, estime-t-on - de chômage occulte. Ce sont notamment les conditions relativement favorables du régime de sécurité sociale aux Pays-Bas qui peuvent inciter certains employeurs à se libérer de travailleurs par le biais d'une déclaration d'incapacité.

### Chômage (voir les tableaux IV.A.2 et IV.A.3)

Le nombre de jeunes qui se présentent sans succès sur le marché de l'emploi est particulièrement élevé : en moyenne de l'année 1981, quelque 35 % des chômeurs étaient âgés de moins de 23 ans; le taux de chômage des jeunes atteignait 18,1 % pour les hommes et 16,7 % pour les femmes, contre des taux respectifs de 6,7 et 8,3 % chez les travailleurs plus âgés. Depuis quelques années, on constate certains signes de désintérêt des jeunes à l'égard des études : alors que, durant la période 1975-1980, la participation à l'enseignement avait accusé, en moyenne, une augmentation annuelle de 28 000 hommes-année, le Bureau central du Plan ne prévoit plus qu'un accroissement annuel de 7 000 hommes-année pour la période 1980-1985. Cette tendance ne manquera pas d'aggraver sensiblement le problème du chômage des jeunes.

Parmi les chômeurs âgés de plus de 50 ans, la durée du chômage s'allonge considérablement : fin décembre 1981, près de 45 % d'entre eux chômaient depuis plus de douze mois.

Au début des années soixante-dix, le taux de chômage des femmes (1,3 % en 1971) était encore inférieur à celui des hommes (1,7 %). Depuis lors, il a augmenté davantage que celui des hommes, en raison surtout du nombre de plus en plus élevé de femmes qui se présentent sur le marché de l'emploi. En 1981, le taux de chômage était de 11,4 % pour les femmes, contre 8,2 % pour les hommes. Toutefois, au cours des deux dernières années, l'extension du chômage a été plus rapide encore pour les hommes que pour les femmes. La raison en est sans doute que les hommes sont davantage que les femmes occupés dans des secteurs plus sensibles aux mouvements de la conjoncture, tels que la construction et la métallurgie.

Sur le plan régional, le chômage accuse des disparités prononcées : en mars 1982, le taux de chômage par rapport à la population active salariée variait entre 14 % dans les régions périphériques du pays et 8 % pour les provinces centrales. Ce dernier pourcentage doit toutefois être interprété avec prudence, étant donné que les grandes villes notamment (Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht) connaissent un chômage plus important qu'il ne ressort du taux de chômage global de la région centrale du pays. La répartition géographique inégale du chômage aux Pays-Bas rend indispensable une différenciation régionale de la politique de l'emploi. Dans le programme de l'emploi qui sera examiné plus loin, il est tenu compte de cette nécessité, entre autres pour ce qui concerne l'activité dans la construction.

L'extension continue du chômage, qui affecte à présent presque tous les secteurs, s'accompagne d'une réduction ininterrompue du nombre d'offres d'emploi non satisfaites : en avril 1982, cette demande ne portait plus que sur **12.200**

emplois, contre 23.300 en avril 1981 et 64.000 en avril 1980 (données corrigées des variations saisonnières). Pour cet élément du marché de l'emploi, la situation correspond à celle du chômage : dans la partie centrale des Pays-Bas, l'offre d'emploi non satisfaite est relativement plus importante qu'ailleurs.

#### Inadéquation qualitative de l'offre à la demande de main-d'oeuvre

La situation sur le marché de l'emploi se caractérise non seulement par le niveau élevé du chômage, mais aussi par une adaptation insuffisante de l'offre à la demande de main-d'oeuvre. A cet égard, il faut bien reconnaître que, dans le passé, il n'y a guère eu de corrélation entre le développement de l'enseignement et l'évolution du marché de l'emploi. La conséquence en est que, dans le secteur quaternaire par exemple, le nombre de travailleurs dotés d'une formation est de loin supérieur à celui des emplois, tandis que dans certains secteurs de l'industrie une forte proportion des personnes à la recherche d'un emploi n'ont pas le degré de qualification requis. Mais l'inadaptation de la main-d'oeuvre résulte aussi de la rigidité du régime des salaires et de la réduction consécutive de la mobilité des travailleurs. Celle-ci se trouve affectée, de surcroît, par une disponibilité trop limitée de logements à loyer modique, par les difficultés de financement sur le marché immobilier, ainsi que par les prévisions pessimistes concernant l'évolution des revenus. La réduction de la mobilité de la main-d'oeuvre en période de chômage élevé est d'ailleurs un fait d'expérience.

#### Différenciation des revenus et mobilité

Beaucoup estiment aujourd'hui qu'une différenciation des salaires, tant par branche d'activité ou par entreprise que par fonction, peut accroître la mobilité de la main-d'oeuvre et améliorer par là le fonctionnement du marché de l'emploi. C'est ainsi, notamment, que le secteur quaternaire pourrait perdre de son pouvoir d'attraction.

Dans l'optique de l'assainissement indispensable de la sécurité sociale, on insiste de plus en plus sur la nécessité d'arriver à une plus grande différenciation du montant des revenus entre la fraction occupée de la population active et la fraction non occupée, de manière à inciter davantage cette dernière à accepter du travail.

### Politique de l'emploi

Dans le cinquième programme de politique économique à moyen terme, il est précisé que "le moyen de créer des emplois stables doit être trouvé essentiellement en procédant à des investissements rentables et à des mutations structurelles en faveur de branches et d'entreprises disposant d'un potentiel de croissance. La création immédiate d'emplois ne doit pourtant pas être l'objectif de chaque décision individuelle en matière d'investissement; en fait, dans certains cas, les investissements peuvent même impliquer des pertes d'emploi. Néanmoins, l'activité supplémentaire qui résultera de l'ensemble des investissements contribuera - parallèlement à d'autres facteurs internes et externes - au rétablissement du niveau de la demande globale". Une telle stratégie pourrait stimuler la croissance économique et améliorer progressivement la situation de l'emploi.

Cette conception a largement inspiré le gouvernement néerlandais dans le programme d'emploi qu'il a récemment rendu public. A côté d'une politique macro-économique destinée à créer des conditions favorables pour une reprise de l'activité dans le secteur des entreprises, une politique structurelle devra renforcer les structures économiques par un recours accru au facteur travail, tout en tenant compte de certains aspects sectoriels et régionaux. Cependant, l'érosion continue de l'emploi dans l'industrie, les possibilités de croissance trop limitées du secteur quaternaire et l'augmentation considérable de l'offre d'emploi ne permettent pas d'espérer qu'une action de cette nature soit suffisante pour aboutir dans les années quatre-vingts à une situation satisfaisante du marché de l'emploi. Aussi le

gouvernement s'applique-t-il à promouvoir une redistribution du travail, grâce notamment à une réduction de la durée moyenne de celui-ci. Cette politique est principalement axée sur les groupes les plus désavantagés du point de vue de l'emploi, ainsi que sur les régions dont la situation socio-économique est la moins favorable.

On s'efforce toutefois d'éviter que cette redistribution du travail ne compromette l'amélioration structurelle de l'emploi. Elle ne pourra donc pas entraîner un alourdissement des coûts salariaux par unité produite, mais devra s'accompagner, en principe, d'une réduction correspondante des revenus. Les possibilités apparaissent dès lors assez limitées dans ce domaine. L'instauration d'un régime de travail à temps partiel pourrait d'ailleurs avoir pour effet d'amener la main-d'oeuvre potentielle, et en particulier les femmes mariées, à se présenter en plus grand nombre sur le marché de l'emploi, ce qui limiterait l'efficacité de la mesure.

Le programme général d'emploi contient un volet spécial concernant les jeunes et plus précisément les chômeurs âgés de 16 à 23 ans. L'objectif en est, d'une part, d'élargir les possibilités de formation professionnelle, d'autre part de limiter la durée du chômage des jeunes, grâce notamment à des mesures spécifiques de développement de l'emploi en leur faveur.

La faiblesse de l'activité dans la construction, observée à la fois dans la construction de logements, dans celle de bâtiments à usage industriel ou commercial et dans les travaux publics, et qui se traduit par un taux de chômage particulièrement élevé dans ce secteur, a amené le gouvernement à établir un programme complémentaire en matière de construction résidentielle, d'amélioration des logements, de rénovation urbaine et de construction de routes.

La réalisation du programme d'emploi coûtera, sur la base des transactions, quelque 3 milliards de florins; en termes de caisse, ce montant sera réparti de façon à peu près égale sur les exercices 1982 et 1983. Le financement du programme sera notamment assuré au moyen d'un recours accru au marché des capitaux, ainsi que d'une majoration temporaire de l'impôt sur les salaires et les revenus, sous forme d'un prélèvement dit "de solidarité".

Le gouvernement espère que la mise en oeuvre de ce programme permettra, en 1982 comme en 1983, d'augmenter le nombre d'emplois de 10.000 à 15.000 unités. Il faut toutefois souligner le caractère le plus souvent temporaire des mesures prévues.

Une deuxième version du programme, qui doit être établie à l'automne de 1982, tracera les grandes orientations de politique de l'emploi pour les années 1983 à 1985, mais pour le moment on ne peut espérer qu'une amélioration structurelle très limitée de l'emploi.

Tableau IV.A.1 : Evolution de l'emploi 1971-1981

A. En chiffres absolus (milliers de personnes)											
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Population active	4793	4798	4802	4830	4862	4873	4898	4934	4992	5047	5107
Emploi											
- agriculture et pêche	320	315	309	304	299	295	289	285	280	279	274
- extraction minière	69	67	65	59	59	59	58	58	59	61	64
- industrie	1179	1139	1121	1118	1078	1033	1032	1007	994	983	953
- construction	495	473	472	452	436	438	435	445	457	445	404
- services	2077	2088	2111	2137	2154	2174	2190	2228	2275	2304	2293
- total	4140	4082	4078	4070	4026	3999	4004	4023	4065	4072	3988
- admin. publiques	584	601	607	617	630	650	676	690	702	712	718
Total	4724	4683	4685	4687	4656	4649	4680	4713	4767	4784	4706

B. Emploi par secteur (emploi total = 100)

Agriculture et pêche	6,8	6,7	6,6	6,5	6,4	6,3	6,2	6,0	5,9	5,8	5,8
Extraction minière	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4
Industrie	25,0	24,3	23,9	23,9	23,2	22,2	22,1	21,4	20,9	20,5	20,3
Construction	10,5	10,1	10,1	9,6	9,4	9,4	9,3	9,5	9,6	9,3	8,6
Services	44,0	44,6	45,1	45,6	46,3	46,8	46,8	47,3	47,7	48,2	48,7
Total	87,6	87,2	87,2	86,8	86,5	86,0	85,6	85,4	85,3	85,1	84,7
Admin. publiques	12,4	12,8	13,0	13,2	13,5	14,0	13,4	14,6	14,7	14,9	15,3

C. Chômage

En chiffres absolus	69	115	117	143	206	224	218	221	225	263	401
En pourcentage de la population active	1,4	2,4	2,4	3,0	4,2	4,6	4,5	4,5	4,5	5,2	7,9

Source : Services de la Commission.

**Tableau IV.A.2 : Chômage par sexe et classe d'âge (moyennes annuelles)**

**A. Chômage par sexe**

	En nombre (milliers)				En pourcentage de la population active salariée			
	1971	1979	1980	1981	1971	1979	1980	1981
Hommes	50,5	132,4	159,9	262,1	1,7	4,2	5,0	8,2
Femmes	11,5	77,6	88,0	123,2	1,3	8,0	8,6	11,4
Total	62,0	210,0	248,0	385,3	1,6	5,1	5,9	9,0

**B. Chômage par classe d'âge**

Classe d'âge	En nombre (milliers)				En pourcentage de la population active salariée			
	1971	1979	1980	1981	1971	1979	1980	1981
19	4,7	28,0	33,8	50,6	1,4	16,7	19,9	29,4
19-22	9,3	46,4	54,6	89,2	1,6	7,8	8,9	14,2
23-24	5,4	19,0	22,3	36,0	1,7	6,3	7,3	11,5
25-39	19,7	71,5	86,8	137,8	1,6	4,2	5,0	7,8
40-49	9,2	21,7	25,5	40,2	1,4	3,1	3,5	5,4
50-54	4,2	7,7	8,6	12,8	1,6	2,7	3,0	4,4
55-59	3,9	7,8	8,2	10,2	1,7	3,4	3,5	4,6
60-64	4,3	7,9	8,1	8,5	2,6	6,3	6,8	7,1
Total	60,9 <sup>a)</sup>	210,0	248,0	385,3	1,6	5,1	5,9	9,0

(a) Moyenne trimestrielle.

Source : Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi.



## B. Prix et salaires

### Politique des revenus

Depuis quelques années, la politique des revenus est orientée à la modération. Une réduction de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée des entreprises doit améliorer la rentabilité de celles-ci et, tôt ou tard, relancer l'investissement. Une évolution modérée des salaires nominaux favorise, de surcroît, la situation concurrentielle du pays, pour autant que la monnaie ne s'apprécie pas. La croissance supplémentaire de la production, qui en est le corollaire, peut améliorer la situation de l'emploi et réduire d'autant le chômage.

Cette politique n'a rencontré jusqu'à présent qu'une opposition relativement faible de la part des syndicats, mais la détérioration continue de la situation de l'emploi a rendu la position de ceux-ci toujours plus difficile. De leur côté, les employeurs ont soutenu cette politique, tout en insistant de plus en plus, au cours des dernières années, sur la nécessité d'alléger la charge fiscale et parafiscale. Ils y voyaient le moyen, non seulement d'améliorer les perspectives de profit des entreprises, mais aussi de favoriser le développement de la demande.

### Prix et salaires (voir les tableaux IV.B.1, IV.B.2 et IV.B.3)

Pendant la période 1977-1981, la masse salariale nominale par personne occupée dans les entreprises s'est accrue en moyenne de 6,1 % par an, pourcentage très inférieur à celui de la période 1971-1976 (13,6 %). Les prix à la consommation, eux aussi, ont augmenté, durant les cinq dernières années, à un rythme nettement moins rapide (1971-1976 : 8,9 % par an; 1977-1981 : 5,6 % par an). Ce ralentissement a surtout affecté les prix des denrées alimentaires et des services. La hausse annuelle des salaires réels, qui atteignait encore 3,7 % en moyenne de la période 1971-1976, s'est ramenée à 0,7 % pour les cinq années suivantes.

Coûts salariaux, productivité, part des revenus salariaux dans la valeur ajoutée des entreprises (voir les tableaux IV.B.3 et IV.B.4)

La hausse des coûts salariaux par unité produite s'est également modérée, mais elle est néanmoins demeurée supérieure au rythme que laissait prévoir la montée des salaires nominaux. Ce décalage est la conséquence d'une progression moins rapide de la productivité, tombée d'une moyenne de 4,2 % par an pour la période 1971-1976 à 1,6 % par an pour la période 1977-1981. Le ralentissement des progrès de productivité, notamment attribuable à la décélération de la production, s'explique aussi par la baisse du taux d'investissement, plus prononcée aux Pays-Bas que dans les autres pays de la Communauté, ainsi que par la modération des salaires réels, qui a eu pour effet indirect de ralentir le remplacement des équipements et, par conséquent, de maintenir en service des équipements anciens et d'un moindre rendement. Le retard dans le développement technologique a également entravé les progrès de la productivité du travail. Il faut enfin souligner la diminution du poids relatif de l'industrie et plus particulièrement d'un certain nombre de secteurs à forte intensité de capital. C'est ainsi que la baisse de la production de produits énergétiques et chimiques a largement contribué à freiner l'amélioration de la productivité, tendance qui ne peut manquer de s'accroître dans les prochaines années.

Tandis que se modérait la hausse des coûts salariaux, le manque de dynamisme de la demande, tant intérieure qu'étrangère, a entravé la répercussion des augmentations de coûts sur les prix. Dans l'ensemble, la politique de modération salariale appliquée au cours des dernières années n'a pas encore amélioré la rentabilité des entreprises. La part des revenus salariaux dans la valeur ajoutée des entreprises (à l'exclusion de l'extraction minière, des entreprises d'utilité publique et de l'exploitation de logements) s'est au contraire accrue, passant, en moyenne, de 88,0 % pour la période 1971-1976 à 91,6 % pour les années 1977 à 1981.

Dans ces conditions, la propension à investir ne s'est nullement renforcée. Le faible taux d'utilisation des capacités et les perspectives médiocres de vente ont également contribué à décourager l'investissement. Il faut souligner, à ce propos, que le mode de financement qui prévaut est très défavorable : il se caractérise par un recours très limité au capital propre - en raison de l'évolution peu satisfaisante de la rentabilité - et par un recours d'autant plus intensif à l'emprunt, accroissant fortement la charge des intérêts déjà alourdie par le seul fait de taux très élevés.

La stratégie suivie a néanmoins permis de freiner la demande de consommation, comme il était souhaitable du point de vue structurel : en 1980, pour la première fois depuis les années cinquante, la consommation privée a diminué en termes réels. A court terme, cette politique a accentué les tendances régressives de l'économie. En revanche, elle a eu pour effet de renforcer la position concurrentielle du pays, encore que cette incidence ait été en partie neutralisée par l'appréciation du florin.

#### Evolution dans les divers secteurs (voir le tableau IV.B.4)

L'évolution des coûts salariaux, des prix et des profits s'est différenciée suivant les secteurs. Si la hausse des salaires nominaux a été quasi uniforme dans tous les secteurs, en vertu de ce que l'on pourrait appeler la "formation solidaire des salaires", en revanche la productivité s'est nettement diversifiée. Dans l'industrie, où elle avait été particulièrement élevée au début des années soixante-dix, la productivité a baissé davantage que dans les autres secteurs de l'économie. C'est aussi dans l'industrie qu'il est devenu de plus en plus difficile de répercuter les hausses de coûts sur les prix à la production. La part des revenus salariaux dans la valeur ajoutée a dès lors continué de s'accroître dans l'industrie,

en dépit de la modération salariale. La situation est un peu différente dans la construction et les services. Outre que les progrès de la productivité y ont été moins rapides, la caractère relativement protégé de ces secteurs y a ménagé de plus larges possibilités de hausses de prix. La marge bénéficiaire a donc pu s'y maintenir à son niveau des années soixante. Toutefois, au cours des années 1980 et 1981, à la suite d'une baisse considérable de la demande, la rentabilité des entreprises de construction s'est gravement détériorée, bien qu'une certaine rationalisation de la structure des rémunérations - notamment un octroi plus mesuré de leurs éléments complémentaires - ait allégé quelque peu les charges des entreprises de ce secteur.

#### Négociations relatives aux conditions de travail

Le rôle des pouvoirs publics dans les négociations concernant les conditions de travail s'est sensiblement élargi au cours des dernières années. Cette importance accrue s'explique essentiellement par le fait que, depuis 1973, il n'a plus été possible de parvenir, au niveau central, à un accord entre pouvoirs publics, employeurs et travailleurs. A l'origine, l'intervention des pouvoirs publics avait notamment pour objectif de modérer la hausse des salaires réels. Cette politique n'a réussi qu'en partie. En effet, au cours de certaines années tout au moins, le freinage des augmentations des salaires conventionnels réels s'est trouvé compensé par un glissement des salaires plus accentué. En même temps, la tendance à répercuter sur les salaires l'alourdissement considérable de la charge fiscale et parafiscale a eu une incidence de plus en plus sensible. C'est pour être en mesure de contrôler ces développements qu'il a été décidé de suspendre temporairement, en 1980, la compensation automatique

de la hausse des prix et de n'accorder, en 1981 et 1982, qu'une compensation partielle dont les revenus élevés ont d'ailleurs été exclus cette dernière année.

L'intervention croissante des pouvoirs publics doit aussi être appréciée en fonction des tensions de plus en plus vives qui se font jour dans une économie dont les possibilités de croissance se sont notablement amenuisées. Elle découle aussi, cependant, de la liaison existant entre, d'une part, les rémunérations dans le secteur privé, d'autre part celles du personnel des services publics et des catégories où l'évolution salariale est parallèle, ainsi que les prestations sociales. La nécessité de rendre cette liaison moins stricte a été de plus en plus fréquemment soulignée ces derniers temps. Pourtant, en raison notamment d'une situation budgétaire défavorable, la modération salariale est déjà, depuis quelques années, nettement plus sévère dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le rôle plus actif des pouvoirs publics est enfin le corollaire d'une politique des revenus axée sur le nivellement. L'instrument de la fiscalité, qui dans le passé était utilisé à cette fin, s'est révélé de moins en moins approprié. En effet, le renforcement de la pression fiscale, surtout dans la zone supérieure de l'échelle des revenus, avait pour résultat de développer la répercussion de l'impôt et d'encourager l'évasion fiscale. Cette évolution a incité les autorités à accentuer le nivellement déjà au stade de la répartition primaire des revenus.

#### Poursuite de la politique de modération des revenus, différenciation des salaires, salaire investi

Le contrôle de l'évolution des coûts salariaux est aussi considéré comme nécessaire pour les années à venir, si l'on veut assurer une amélioration durable de la croissance économique et de l'emploi. Des mesures

trop radicales et brutales seraient cependant à éviter, notamment parce qu'une réduction trop sévère des dépenses risquerait de compromettre le rétablissement souhaité de la rentabilité des entreprises. La solution n'est donc pas à rechercher dans une intervention unique de grande envergure, mais plutôt dans une surveillance attentive, maintenue plusieurs années durant, de l'évolution des coûts. Il s'agira non seulement de modérer la hausse des salaires nominaux, mais aussi d'améliorer la productivité afin de garantir durablement la capacité concurrentielle des entreprises. L'une et l'autre de ces actions impliquent un allègement de la charge fiscale et parafiscale devenue très lourde; un tel allègement faciliterait une modération des revenus primaires.

A la conception d'une politique de nivellement se substitue progressivement celle d'une différenciation des salaires, tant entre fonctions qu'entre secteurs. Une évolution en ce sens aurait pour effet de mieux traduire les situations de pénurie relative apparues sur le marché de l'emploi, ainsi que les disparités prononcées existant en matière de productivité entre les divers secteurs de l'économie. Une différenciation salariale permettrait, en particulier, une certaine revalorisation du travail dans l'industrie. Toutefois, elle impliquerait également l'abandon du principe de solidarité en matière de conditions de travail, ce qui pourrait rendre la position des syndicats notablement plus difficile. Aussi le principe d'une différenciation des rémunérations n'a-t-il, jusqu'à présent, trouvé de réalisation concrète que sur le plan de la nature du travail; les suppléments de salaire accordés pour les travaux ingrats en sont un exemple. Du point de vue macro-économique, il importe évidemment d'éviter que des majorations sélectives de salaire ne fassent tache d'huile et ne se répercutent sur le niveau général des rémunérations dans les secteurs privé et public.

Depuis quelque temps, on envisage la possibilité d'instaurer un système de "salaire investi". Les travailleurs mettraient à la disposition de leur entreprise ou d'un fonds national, une partie des majorations des salaires à convenir, sous forme d'un capital à risque qui serait affecté au soutien de l'emploi. Un tel système rencontrerait vraisemblablement moins d'opposition qu'une modération salariale pure et simple. Il n'est toutefois réalisable que si l'on parvient à bien mettre en lumière le lien qui devrait exister entre la retenue de salaire et l'avantage qui en serait retiré pour l'emploi. Un système décentralisé serait sans doute le meilleur moyen d'atteindre les objectifs visés. Au contraire, le versement à un fonds national serait plutôt considéré comme un prélèvement fiscal.

Tableau IV.B.1 : Masse salariale, productivité du travail et coûts salariaux

	Variation en pourcentage par rapport à la période précédente, sur base annuelle				
	Masse salariale nominale par travailleur	Masse salariale réelle par travailleur (a)	Productivité du travail	Coûts salariaux nominaux par unité produite	Coûts salariaux réels par unité produite(b)
1976	10,9	1,9	6,3	5,1	- 3,5
1977	8,1	2,1	2,5	5,9	- 0,4
1978	7,1	2,7	2,3	5,0	- 0,2
1979	5,9	1,5	1,5	4,6	0,7
1980	5,6	- 1,2	1	5,4	0,2
1981	3,8	- 2,7	0,5	3,2	- 2,6
1982	5,2	- 0,6	2	3,1	- 2,9
1971-1976	13,6	3,7	4,2	9,6	0,1
1976-1981	6,9	0,7	2,4	4,9	- 1,0

(a) Corrigée sur la base de l'indice des prix à la consommation privée.

(b) Corrigés sur la base de l'indice implicite des prix du produit intérieur brut.

Source : EUROSTAT et services de la Commission.

**Tableau IV.B.2** : Parts relatives dans l'évolution des prix à la consommation

(contribution en points de pourcentage à la variation globale des prix)

	Total	d o n t :			
		Alimen- tation	Chauffage et éclairage	Location, y compris réparations, entretien, etc.	Services (hormis la loca- tion)
1976	8,8	3,1	0,6	1,0	2,4
1977	6,4	1,6	0,4	0,8	2,1
1978	4,1	0,1	0,4	0,7	1,6
1979	4,2	0,6	0,3	1,0	1,5
1980	6,5	1,3	0,7	1,0	2,0
1981	6,6	1,7	0,8	1,1	2,1
1971-1976	8,9	2,5	0,6	0,8	2,8
1976-1981	5,6	1,0	0,5	0,9	1,9

Source : OCDE; Principaux indicateurs.

**Tableau IV.B.3 : Parts relatives dans la hausse des prix (consommation finale)**  
 (composantes de la hausse de l'indice des prix de l'ensemble de la consommation finale).

	Impor- tation	Coûts salariaux par unité	Impôts indirects (a)	Autres facteurs (a) (solde)	Total (b)
1976	2,1	2,2	0,9	2,8	8,1
1977	1,1	2,5	1,0	0,7	5,3
1978	- 0,5	2,1	0,6	0,8	3,0
1979	3,4	2,3	0,3	0,3	6,2
1980	4,8	2,2	0,5	0,9	8,3
1981 (c)	6,2	1,6	0,4	1,7	9,7
1982 (c)	2,2	2,1	0,2	2,0	6,5
1971-1976	3,4	3,9	0,7	1,7	9,5
1976-1981	3,0	2,1	0,6	0,9	6,5

(a) Par unité produite.

(b) Total = indice des prix de l'ensemble de la consommation finale.

(c) Estimations.

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek et services de la Commission.

**Tableau IV.B.4 : Productivité du travail et part des revenus salariaux dans la valeur ajoutée des entreprises.**

	Productivité du travail			Part des revenus salariaux (a)		
	Indus- trie	Construc- tion	Services	Indus- trie	Construc- tion	Services
1976	13,5	- 1,5	4	81,5	100,4	80
1977	2,9	1	3,0	85	97	79,5
1978	4	- 4	2,5	84,5	93,5	79
1979	4,5	- 9	1,5	85	96	79,5
1980	1	4	1	89,5	96	79,5
1981	2,5	1	1	91,5	98	79,5
1982	5,5	1,5	1	:	:	:
1971-1976	5,6	- 0,2	2,7	78,7	97,4	80
1976-1981	3,0	- 1,4	1,8	86,2	96,8	79,5

: = pas de données disponibles.

(a) voir le tableau III.1, page 21.

Source : Centraal Planbureau



### C. Compétitivité et balance des paiements

#### Evolution de la part des Pays-Bas dans le commerce mondial

(voir le tableau IV.C.1)

Entre 1971 et 1976, les exportations néerlandaises s'étaient développées, en volume, à un rythme plus rapide - 9,1 % par an en moyenne - que les importations mondiales (6,4 %). Dans les années 1977 et 1978, la tendance s'est inversée : en moyenne de cette période, les exportations de biens des Pays-Bas n'ont plus augmenté que de 1,3 % par an, en regard d'une croissance annuelle de 4,8 % des importations mondiales.

Depuis 1979, on enregistre de nouveau une expansion plus vive des ventes néerlandaises, dont la progression annuelle, entre 1979 et 1981, a été en moyenne de 4 %, celle des importations mondiales s'élevant à 3,2 %.

Pour apprécier la position concurrentielle des Pays-Bas, il importe de tenir compte de certains facteurs défavorables de caractère structurel. En effet, si l'on affecte les exportations concurrentes en volume d'une double pondération - basée non seulement sur leur répartition géographique, mais aussi sur leur composition par produits - il apparaît que la part de marché des exportateurs néerlandais s'est réduite de 1,3 % par an en moyenne de la période 1977-1981, contre une expansion de 2,8 % par an pour la période 1971-1976. On peut en conclure que la composition des exportations néerlandaises a constitué un facteur de freinage.

Les ventes de gaz naturel, qui, au début des années soixante-dix, s'étaient développées davantage que celles des autres produits, accusent depuis lors une évolution parallèle.

Quote-part croissante des importations (voir le tableau IV.C.2)

La détérioration de la position concurrentielle des Pays-Bas se reflète aussi dans une quote-part accrue des importations. Celles-ci, comme en d'autres pays, avaient déjà augmenté considérablement dans les années soixante, sous l'effet du processus d'intégration européenne et d'une division internationale du travail de plus en plus poussée; à partir du niveau déjà relativement élevé qu'elles avaient ainsi atteint, elles ont recommencé de se développer durant la seconde moitié des années soixante-dix. Il convient cependant, à cet égard, d'opérer une distinction entre, d'une part, les importations de matières premières et auxiliaires - pour lesquelles les possibilités de substitution sont limitées - et, d'autre part, celles de produits finis ou demi-finis. Ce sont les ventes de cette dernière catégorie de produits sur le marché intérieur qui ont augmenté considérablement, nécessitant ainsi un accroissement des importations dans d'importants secteurs de l'industrie, tels que l'habillement, le cuir, la chaussure, les moyens de transport et l'électrotechnique<sup>2</sup>.

Sous les trois rubriques suivantes seront examinés les principaux facteurs qui influencent la compétitivité des Pays-Bas, à savoir :

- l'évolution des prix et des coûts relatifs;
- la répartition géographique des exportations;
- la composition des exportations.

Evolution des prix et des coûts relatifs (voir les tableaux IV.C.3 et IV.C.4)

Si l'on compare le niveau des prix à l'exportation des Pays-Bas avec celui des pays concurrents, affecté de la double pondération et exprimé en florins, on constate que, exception faite pour le gaz naturel, les prix à l'exportation néerlandais

---

<sup>2</sup>Telle est la situation qui ressort de l'évolution par secteur des parts du marché intérieur.

ont, le plus souvent, moins augmenté que ceux des pays concurrents. Les écarts totalisent environ 5 % pour les années 1970 à 1979. Mais il convient de préciser qu'une accélération de la hausse des prix à l'exportation, en 1976 et 1977, a ensuite fait place à un rythme nettement moins rapide.

Dans le jeu de la concurrence internationale, un pays de dimension réduite, comme les Pays-Bas, doit dans une large mesure ajuster ses prix à ceux qui sont pratiqués sur les marchés étrangers; tel est notamment le cas en période de faible conjoncture mondiale. Mais cette nécessité a souvent pour conséquence de rendre impossible une répercussion satisfaisante de la hausse des coûts sur les prix et de détériorer sérieusement la rentabilité des entreprises exportatrices. En de nombreux cas, celles-ci ont été contraintes de mettre un terme à leurs exportations, ce qui explique en partie les pertes de parts de marché.

Une comparaison des coûts salariaux exprimés en monnaie nationale avec ceux des dix-sept principaux pays industrialisés fait apparaître que la hausse a été nettement plus faible aux Pays-Bas. La différence s'est élevée, en moyenne, à près de 4 % par an pour la période 1974-1981, et à près de 7 % pour les années 1980 et 1981. Exprimé en dollars, le taux d'augmentation des coûts salariaux relatifs aux Pays-Bas a été, en moyenne, inférieur de 2 points au taux enregistré pour l'ensemble des pays concurrents. En revanche, le florin a marqué, exception faite pour l'année 1981, une appréciation effective assez sensible qui, en moyenne de la période 1974-1981, s'est élevée à un peu plus de 2 % par an. Au cours des années soixante-dix, cette appréciation a ainsi neutralisé dans une certaine mesure, par le biais des salaires, l'incidence favorable de la modération des coûts.

Répartition géographique des exportations (voir les tableaux IV.C.5 et IV.C.6)

Pour une grande partie - environ 70 % - les exportations néerlandaises sont destinées aux autres pays de la Communauté. Elles ont donc largement profité, dans les années soixante et au début des années soixante-dix, de la vive expansion de la demande d'importation en provenance de ces pays. Un autre élément favorable a été le processus d'intégration qui s'est déroulé pendant cette période, et qui a entraîné un développement rapide des échanges intracommunautaires. A partir de 1973, on a aussi constaté une augmentation progressive de la demande émanant de pays non membres de la Communauté, et en particulier des pays de l'OPEP. Mais si la part de ces derniers pays dans les exportations totales des Pays-Bas s'est quelque peu accrue au cours des années soixante-dix, elle n'en représente cependant pas plus de 5 %.

Quant à la part des pays de la Communauté dans les exportations néerlandaises, elle est restée à peu près constante durant les années soixante-dix. On relève cependant, à côté d'une légère extension de la part des nouveaux Etats membres, un amenuisement sensible de celle de la république fédérale d'Allemagne. Il semble que la réduction de cette dernière part soit dans une large mesure imputable à la composition des exportations néerlandaises. Les mutations intervenues ressortent plus clairement encore de l'évolution de la part des produits néerlandais dans les importations totales des divers pays clients.

L'économie néerlandaise a, enfin, supporté relativement mieux que d'autres la concurrence des pays d'industrialisation récente, qui sont d'ailleurs restés importateurs nets à l'égard des Pays-Bas.

Composition des exportations néerlandaises (voir le tableau IV.C.7)

Les exportations néerlandaises comportent une proportion relativement élevée de denrées alimentaires, de matières premières de base et de combustibles, ainsi que de produits chimiques; les biens d'investissement y sont moins bien représentés. Les produits à forte intensité énergétique, dont le prix a considérablement augmenté, occupent, dans l'ensemble des exportations, une part plus importante que dans les pays concurrents. Comme la demande de ces produits accuse un retard par rapport à l'expansion de la demande globale, la part de marché des Pays-Bas s'en est ressentie après 1973. La forte élasticité-prix de ces produits a également été préjudiciable à l'évolution en volume des exportations néerlandaises. De plus, le caractère spéculatif du stockage de produits énergétiques a contribué à des fluctuations très prononcées du solde des paiements courants. Par ailleurs, s'il est vrai que les Pays-Bas se sont taillé une position solide dans l'industrie des denrées alimentaires, la faible élasticité de la demande de ces produits par rapport à l'évolution des revenus constitue néanmoins un facteur de freinage de la croissance des exportations. Il convient enfin de noter que la part des produits de haute technicité est relativement faible dans les exportations néerlandaises, par comparaison avec d'autres pays de la Communauté (exception faite pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise); elle n'a guère augmenté entre 1970 et 1979, contrairement à ce qui a été constaté pour l'ensemble de la Communauté.

En conclusion, on peut considérer que si la répartition géographique et la composition des exportations ont constitué un handicap certain pour le commerce extérieur néerlandais, celui-ci a, en revanche, bénéficié d'une hausse comparativement modérée des coûts salariaux et des prix à l'exportation.

Evolution récente de la balance des paiements et perspectives

(voir le tableau IV.C.8)

La balance commerciale des Pays-Bas s'est soldée, pour les années 1977 à 1980, par des déficits en constante et forte augmentation. Outre les aspects défavorables, déjà évoqués, de la compétitivité de l'économie néerlandaise, l'évolution de la balance énergétique a largement contribué à cette détérioration. En 1981, toutefois, le renforcement de la position sur les marchés étrangers, la réduction du volume des importations entraînée par l'affaiblissement de la consommation intérieure, ainsi que le relèvement du prix du gaz naturel, ont permis de réaliser un redressement appréciable. Par ailleurs, la balance des services est demeurée excédentaire tout au long de la période considérée, en dépit du déficit important enregistré pour le tourisme. A l'inverse, les revenus de facteurs se sont soldés par un déficit de plus en plus élevé, résultant principalement de la charge croissante des intérêts versés à l'étranger. Au total, la balance des paiements courants, déficitaire durant les années 1978 à 1980, a de nouveau accusé un excédent appréciable en 1981.

En 1982 et 1983 également, la balance des paiements courants se soldera vraisemblablement par un excédent, auquel contribueront largement, comme les années précédentes, certains facteurs conjoncturels et accidentels, tels que les recettes d'exportation du gaz naturel. Il est bien évident, par contre, qu'un net redressement de la conjoncture s'accompagnerait d'une réduction de cet excédent; ce serait surtout le cas si la formation de stocks, actuellement très faible, devait retrouver une certaine ampleur. De plus, une reprise des investissements se traduirait, dans une large mesure, par des importations de biens d'équipement. On s'attend, par ailleurs, que les recettes d'exportation du gaz naturel, fortement gonflées à la suite des réajustements de prix opérés en 1981 et

1982, diminueront progressivement. Le volume de ces exportations tend, en effet, à se réduire depuis 1978, et ce mouvement ne peut manquer de s'accroître dans les années à venir, sous l'influence de la hausse du prix, du phénomène corrélatif de substitution d'autres formes d'énergie, et aussi, d'une manière plus générale, des économies d'énergie réalisées dans les pays clients.

Reste à examiner dans quelle mesure l'appréciation du florin enregistrée durant les années soixante-dix, et qui s'est poursuivie au début des années quatre-vingts, contribuera à réduire l'excédent de la balance des paiements dans les années à venir. A ce sujet, une enquête a révélé que l'appréciation du florin enregistrée au cours des dernières années n'a pas entraîné une détérioration de la position concurrentielle de l'économie néerlandaise, grâce aux effets favorables que cette appréciation a exercés sur le niveau intérieur des prix et des salaires. Il s'y ajoute que les exportateurs néerlandais, soucieux de maintenir autant que possible le volume de leurs ventes à l'étranger, se sont contentés de marges bénéficiaires plus étroites.

**Tableau IV.C.1 : Exportations des Pays-Bas : évolution en volume et accroissement des marchés**  
(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)

Année	Exportations de biens		Accroissement des marchés			Différence			
	Gaz naturel compris (1a)	Gaz naturel non compris (1b)	Pondération tradition- nelle (b) Gaz naturel compris (2a)	Double pondération (b) export.concur. en vol.		Gaz naturel compris (2b)	Gaz naturel non compris (2c)	Gaz naturel compris (1a - 2a)	Gaz naturel non compris (1b - 2b)
				Gaz naturel compris (2b)	Gaz naturel non compris (2c)				
1970	14,0	13,7	10,2	11,8	11,7	11,7	3,8	2,2	2,0
1971	11,2	10,7	7,4	7,6	7,7	7,7	3,8	3,6	3,0
1972	12,9	12,4	9,6	10,5	10,5	10,5	3,3	2,4	1,9
1973	15,6	15,1	11,4	11,2	11,2	11,2	4,2	4,4	3,9
1974	6,5	5,9	2,1	3,6	3,9	3,9	4,4	2,9	2,0
1975	- 4,2	- 4,7	- 2,3	- 4,5	- 4,3	- 4,3	- 1,9	0,3	- 0,4
1976	12,9	12,0	13,8	9,8	10,4	10,4	- 0,9	3,1	1,6
1977	- 1,3	- 1,5	4,0	4,4	4,3	4,3	- 5,3	- 5,7	- 5,8
1978	3,9	4,5	5,5	7,1	7,1	7,1	- 1,6	- 3,2	- 2,6
1979	10,0	.	7,7	8,5	.	.	2,3	1,5	.
1980	1,5	.	2,7	2,1	.	.	- 1,2	- 0,6	.
1981 (a)	0,5	.	- 2,5	- 1,0	.	.	3,0	1,5	.
1982 (a)	5,5	.	1,5	2,0	.	.	4	3,5	.
Total	89,0	.	71,1	73,1	.	.	17,9	15,9	.

(a) Données provisoires.

(b) Dans ce tableau, les exportations sont affectées, soit d'une pondération simple, en fonction de la répartition géographique des exportations néerlandaises, soit d'une pondération double tenant compte à la fois de la répartition géographique et de la composition des exportations.

Source : Sociaal-Economische Raad et Centraal Planbureau.

Tableau IV.C.2 : Quote-parts des importations (a)

	%							
	1960	1965	1970	1975	1977	1978	1979	1980
République fédérale d'Allemagne	10,9	13,2	15,8	18,1	19,2	19,6	20,6	21,1
France	9,5	10,8	13,8	15,9	17,7	17,9	19,0	20,0
Italie	11,8	13,7	18,3	18,5	19,5	20,3	21,6	22,2
Belgique	23,4	28,7	33,1	34,6	37,2	37,0	38,6	38,6
Pays-Bas	23,9	26,4	31,6	31,7	32,8	33,5	34,5	34,2
Royaume-Uni	19,1	18,9	20,6	22,0	22,0	22,0	23,7	23,3
Etats-Unis	5,6	6,0	7,9	7,2	8,6	9,0	8,8	8,6
Japon	8,0	8,6	10,6	11,3	11,4	11,6	12,4	11,4

(a) Importations en pourcentage de la somme des importations et du produit intérieur brut des pays considérés, les deux grandeurs étant exprimées aux prix de 1975.

Source : OCDE, Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 1951-1980 (1982), volume 1.

Tableau IV.C.3 : Prix à l'exportation des Pays-Bas et des pays concurrents

Année	(Variation, en pourcentage par rapport à l'année précédente)										
	Prix à l'exportation des Pays-Bas		Prix à l'exportation des pays concurrents, en florins		Prix à l'exportation relatifs des Pays-Bas, par rapport aux pays concurrents		Pondération double		Pondération simple		
	Gaz naturel compris	Gaz naturel non compris	Gaz naturel compris	Gaz naturel non compris	Gaz naturel compris	Gaz naturel non compris	Gaz naturel compris	Gaz naturel non compris	Gaz naturel compris	Gaz naturel non compris	
	(1a)	(1b)	(2a)	(2b)	(3a)	(3b)	(2c)	(2c)	(1a - 2a)	(1b - 2b)	(3c)
1970	2,7	2,7	5,5	4,0	- 2,8	- 1,3	4,0	4,0	- 2,8	- 1,3	- 1,3
1971	1,3	1,4	1,9	1,9	- 0,6	- 0,6	1,8	1,8	- 0,6	- 0,6	- 0,4
1972	0,3	0,3	0,8	0,3	- 0,5	- 0,0	0,4	0,4	- 0,5	- 0,0	- 0,1
1973	5,0	5,1	5,3	7,7	- 0,3	- 2,7	7,7	7,7	- 0,3	- 2,7	- 2,6
1974	26,7	26,6	18,5	26,9	8,2	- 0,2	25,7	25,7	8,2	- 0,2	0,9
1975	4,3	3,3	5,3	5,0	- 1,0	- 0,7	4,4	4,4	- 1,0	- 0,7	- 1,1
1976	5,9	5,2	4,4	5,3	1,5	0,6	4,7	4,7	1,5	0,6	0,5
1977	2,5	1,6	0,7	- 0,7	1,8	3,2	- 0,5	- 0,5	1,8	3,2	2,1
1978	- 2,8	- 3,4	- 0,5	- 2,4	- 2,3	- 0,4	- 2,0	- 2,0	- 2,3	- 0,4	- 1,4
1979	8,5	.	7,2	11,5	1,3	- 3,0	.	.	1,3	- 3,0	.
1980	13,5	.	12,1	17,4	1,4	- 3,9	.	.	1,4	- 3,9	.
1981	17	.	16,5	19,5	0,5	- 2,5	.	.	0,5	- 2,5	.
1982	11,5	.	3,5	0,5	8,0	11,0	.	.	8,0	11,0	.
Total	96,4	.	81,2	96,9	16,4	- 0,5	.	.	16,4	- 0,5	.

(a) Données provisoires.

Source : Centraal Planbureau.

**Tableau IV.C.4 : Taux de change effectif, coûts salariaux relatifs par unité produite dans l'industrie manufacturière**

Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente

	Taux de change effectif	Coûts salariaux relatifs par unité produite, en florins	Coûts salariaux relatifs exprimés en dollars
	(a)	(b)	
1974	5,6	- 1,9	3,6
1975	2,5	- 0,7	1,8
1976	2,8	- 5,0	- 2,3
1977	5,8	- 2,5	3,2
1978	3,1	- 3,4	- 0,5
1979	1,7	- 3,4	- 1,8
1980	0,1	- 6,9	- 6,8
1981 (c)	- 3,2	- 6,8	-12,3
1974-1981	2,3	- 3,8	- 2,0

(a) Les chiffres positifs représentent une appréciation du taux de change effectif.

(b) Coûts salariaux par unité produite dans l'industrie manufacturière exprimés en florins, par rapport à la moyenne pondérée des 17 principaux pays concurrents.

(c) Estimations sur la base des taux de change de septembre 1981.

Source : Eurostat et estimations des services de la Commission

**Tableau IV.C.5 : Répartition géographique des exportations néerlandaises**

Destination	%										
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 <sup>(a)</sup>
<b>Pays de la CE</b>	73,4	74,6	73,2	71,4	71,6	72,7	71,0	71,5	73,2	72,2	70,8
République fédérale d'Allemagne	33,3	33,7	32,6	29,8	30,1	30,7	30,9	30,8	30,5	19,9	29,8
France	10,2	10,4	10,1	9,8	10,2	10,6	10,5	10,7	10,7	10,6	10,3
Italie	5,2	5,4	5,5	5,2	5,0	5,1	4,8	5,0	5,3	5,8	5,6
UEBL	15,2	15,5	14,5	14,9	14,8	15,5	14,7	14,9	15,5	15,1	14,0
Royaume-Uni	7,2	7,3	7,9	9,0	9,1	8,2	7,5	7,5	8,4	7,9	8,3
Irlande	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
Danemark	1,4	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,8	1,9	1,7
Grèce	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
<b>Autres pays de l'OCDE</b>	13,9	13,1	14,5	14,6	12,4	12,8	13,5	12,9	12,4	12,2	12,1
dont: Etats-Unis	4,0	3,7	3,5	3,9	2,7	2,8	3,4	3,3	2,8	2,5	3,2
Japon	0,5	0,5	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	0,4	0,5
Autres	9,4	8,9	10,4	10,1	9,2	9,5	9,6	9,0	9,1	9,2	8,3
<b>Total des pays de l'OCDE</b>	87,2	87,7	87,7	85,9	84,0	85,5	84,5	84,3	85,6	84,3	82,9
<b>Pays en voie de développement</b>	12,8	12,3	12,3	14,1	16,0	14,5	15,5	15,7	14,4	15,7	17,1
dont: Pays de l'OPEP	2,1	2,3	2,4	2,4	3,5	4,3	4,7	4,9	4,6	5,4	5,5
Autres pays en voie de développement	10,7	10,0	10,0	11,6	12,4	10,3	10,9	10,7	9,8	10,2	11,6
<b>Total général</b>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(a) De janvier à septembre.

Source : 1971-1980 : Eurostat

1981 : Centraal Bureau voor de Statistiek.

**Tableau IV.C.6 : Part des exportations néerlandaises dans les importations d'un certain nombre de pays (en pourcentage, à prix courants)**

Pays importateurs	1973	1976	1977	1978	1979
UEBL	15,8	17,2	16,8	16,1	16,6
République fédérale d'Allemagne	14,3	13,8	13,2	12,7	12,4
France	6,0	6,1	6,1	6,2	6,1
Italie	4,9	4,7	4,2	4,2	4,2
Royaume-Uni	5,8	7,8	6,8	6,2	7,1
Danemark	4,5	5,5	5,5	5,5	6,3
Irlande	3,2	3,2	3,1	2,7	3,1
Pays de la CE	9,2	9,7	9,2	8,9	9,0
Autres pays de l'OCDE	1,8	1,6	1,5	1,5	1,5
Total des pays de l'OCDE	5,5	5,4	5,2	5,1	5,2
Pays de l'OPEP (a)	7,1	6,2	6,1	6,6	8,1
Autres pays en voie de développement (a)	6,9	7,4	7,0	7,2	6,5
Pays à commerce d'Etat (a)	6,0	5,3	5,5	6,0	6,0

(a) Exportations néerlandaises en pourcentage des exportations (à prix courants) de l'ensemble des pays de la C.E. vers les pays considérés.

Source : De Nederlandsche Bank.

**Tableau IV.C.7 : Exportations ventilées par catégories de produits**

	Pays concurrents (a)		République fédérale d'Allemagne		Pays-Bas	
	En pourcentage du total		1977	1980	1977	1980
	1977	1980(b)				
Denrées alimentaires, boissons et tabac	8	9,4	4	4,8	21	18,8
Matières premières	4	5,6	1	2,5	6	6,1
Combustibles	4	5,6	3	3,8	16	22,1
Produits chimiques	10	10,7	12	12,6	15	15,2
Machines et moyens de transport	39	35,6	47	44,3	19	17,1
Autres produits industriels	35	33,1	32	32,0	23	20,7

(a) Moyennes non pondérées des Etats-Unis, du Japon, de la Belgique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Italie.

(b) Neuf mois - Japon non compris.

Source : Centraal Planbureau.

Tableau IV.C.8 : Balance des opérations courantes, 1971-1981 (en millions de florins)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Importations de biens	54.170	57.000	68.540	91.700	90.900	105.950	111.700	115.680	137.310	156.230	168.050
Exportations de biens	49.140	55.810	67.750	89.470	89.430	105.920	107.310	108.270	129.300	148.440	172.150
Balance commerciale	-5.030	-1.190	- 790	-2.230	-1.470	- 30	- 4.390	- 7.410	- 8.010	- 7.790	- 4.100
dont : balance éner- gétique	-1.560	-1.722	-1.357	-3.298	-1.989	-1.485	- 1.012	- 539	- 2.916	- 4.660	- 3.490
Balance des services	4.620	5.440	6.430	7.700	8.850	8.570	7.730	7.520	6.390	6.620	9.600
Balance des revenus de facteurs	- 30	80	1.080	540	-2.220	- 960	- 1.280	- 2.480	- 2.310	- 3.550	- 5.050
Opérations courantes	- 440	4.330	6.720	6.010	5.170	7.580	2.060	- 2.370	- 3.930	- 4.720	8.650

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.



#### D. Investissements

##### Affaiblissement de la propension à investir (voir le tableau IV.D.1)

Hormis une remontée accidentelle mais extrêmement rapide en 1977, la formation brute de capital fixe des entreprises a continué de se réduire durant les dernières années. Cette diminution qui, à prix constants, se chiffrait déjà à 1 % par an en moyenne de la période 1971-1976, a atteint une moyenne de 2,4 % pour les années 1978 à 1981. Les investissements qui ont encore été réalisés au cours de cette dernière période ont consisté, en majeure partie, en des investissements de rationalisation, dont le but premier était d'améliorer la productivité en vue d'enrayer la forte hausse des coûts salariaux. On a relevé aussi un nombre croissant d'investissements portant sur la protection de l'environnement ou sur les économies d'énergie, ou encore destinés à remplacer les équipements relativement importants des années soixante. Les investissements d'extension ont donc été extrêmement limités durant les dernières années.

Au début de 1981, le Bureau central du Plan prévoyait encore, pour la période 1980-1985, un accroissement de 1 % par an, en moyenne, du volume de la formation brute de capital fixe des entreprises. Aujourd'hui la possibilité d'atteindre un tel résultat est des plus incertaines.

##### Amélioration de la rentabilité et investissements

L'amélioration du climat des investissements dépendra dans une large mesure du contrôle de l'évolution des coûts salariaux, condition indispensable de la restauration de la rentabilité des entreprises. Toutefois, même si ce contrôle était assuré, ses effets sur la propension à investir ne se feraient sentir que très graduellement, et il faut d'ailleurs se garder d'en surestimer l'importance. En effet, au cas où leurs marges bénéficiaires seraient reconstituées, les entreprises veilleraient tout d'abord à assainir leur situation

financière et en particulier à rembourser leurs dettes, eu égard notamment au niveau élevé des taux d'intérêt actuels. Cette nécessité est d'autant plus évidente que, pendant les dernières années, la détérioration de la rentabilité des entreprises a restreint leur possibilités d'autofinancement et entraîné un recours accru à l'emprunt. En outre, l'incertitude qui règne concernant le caractère durable de l'amélioration des profits constitue également un facteur de freinage dont il faut tenir compte. Il importe non seulement d'assainir en priorité la situation financière des entreprises, mais aussi de dissiper cette incertitude, avant qu'une modération des coûts salariaux puisse exercer une influence sensible sur les investissements. Par ailleurs, si pareil redressement devait se produire, il ne serait nullement assuré qu'il ait une incidence favorable sur l'emploi. En effet, dans nombre d'entreprises, des investissements importants se sont accompagnés d'une croissance plus lente, voire même d'une réduction de l'emploi. Aussi souligne-t-on - notamment du côté des syndicats - que si la modération salariale peut contribuer à rétablir la rentabilité des entreprises et à développer leurs investissements, elle ne garantit pas pour autant l'amélioration de la situation actuelle de l'emploi ou de ses développements futurs.

En fait, l'intensification de l'activité d'investissement dépendra dans une large mesure de l'évolution des taux d'intérêt. Suivant les calculs du Bureau central du Plan, un relèvement d'un point des taux d'intérêt - qui alourdirait d'un milliard de florins la charge d'intérêts du secteur des entreprises - pourrait se traduire, dès la première année, par une réduction de 0,4 % du volume des investissements des entreprises et par une diminution de 2 % la deuxième année, si l'on tient compte de ses effets tant indirects que directs et pour autant que le volume des échanges mondiaux demeure inchangé.

Enfin, l'amélioration de la propension à investir requiert de toute nécessité un allègement des charges fiscales et parafiscales, ainsi qu'une réduction du déficit de financement du secteur public. Mais le développement des investissements du secteur privé implique également une extension des investissements complémentaires effectués par les pouvoirs publics au profit de l'infrastructure économique et sociale.

#### Mesures spécifiques de soutien des investissements

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures spécifiques visant à encourager les investissements. C'est ainsi qu'en 1978 les dispositions relatives à l'amortissement anticipé et à l'abattement pour investissement ont été remplacées par une loi prévoyant un soutien à l'investissement (Wet Investeringsrekeningen - W.I.R.), en vertu de laquelle les entreprises n'ayant pas réalisé de profits peuvent également bénéficier de certains avantages.

En conférant au système un caractère sélectif et en subordonnant l'octroi des primes à l'investissement à un certain nombre de conditions en matière d'environnement, d'économies d'énergie, d'emploi, etc., on s'est efforcé de lui donner un maximum d'efficacité. Le montant global des primes accordées s'élevait en 1978, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi, au mois de mai de la même année, à 2,1 milliards de florins; pour l'année 1981, le total des primes allouées a atteint 5,8 milliards de florins.

Le système a incontestablement contribué à permettre à un certain nombre de projets d'investissement marginaux d'atteindre le seuil de rentabilité. Suivant une estimation effectuée l'an dernier, le total des primes de base accordées en vertu de la loi de 1978 se répartit approximativement comme suit : 30 % pour l'industrie (secteur minier compris), 10 à 15 % pour l'agriculture, 30 à 35 % pour le secteur du commerce et de l'hôtellerie et les entreprises de réparations, 5 % pour

la construction, 10 % pour les entreprises de transport et d'entreposage, et enfin 10 à 15 % pour le secteur des services marchands. Les multiples modifications apportées au montant des primes ont toutefois suscité, à leur sujet, une incertitude qui a pu nuire à la propension à investir.

Eu égard notamment au climat morose des investissements, les autorités ont, par ailleurs, suspendu la perception du prélèvement au titre de la réglementation sélective des investissements (Selectieve Investeringsregeling - S.I.R.), institué pour la région ouest du pays.

Enfin, il entre dans les intentions des pouvoirs publics de créer prochainement une société pour les projets industriels (Maatschappij voor Industriële Projecten - M.I.P.), qui aura pour mission de favoriser l'offre de capital à risque (sur une base commerciale), afin d'encourager la réalisation de projets prometteurs d'un grand intérêt économique et social. De son côté, la banque nationale d'investissement (Nationale Investeringsbank) procure déjà du capital à risque pour des opérations d'investissement dans le domaine de la technologie de pointe.

**Tableau IV.D.1 : Formation brute de capital fixe - 1971-1981 (aux prix de 1975)**

**A. Investissements en chiffres absolus (milliards de florins)**

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<b>ENTREPRISES :</b>											
Construction, dont	20,0	20,7	21,3	19,1	17,6	17,9	20,6	21,9	20,9	20,8	19,1
- logements	11,2	12,9	13,1	11,5	10,6	10,9	12,6	12,8	11,9	12,0	11,2
- bâtiments industriels ou commerciaux	8,3	7,4	7,7	7,3	6,7	6,7	7,7	8,8	8,8	8,6	7,7
- génie civil	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Moyens de transport	5,1	4,5	5,6	5,4	5,2	4,7	5,8	6,1	6,3	5,1	4,6
Machines, etc.	12,2	11,4	12,3	13,3	12,3	11,3	13,3	13,3	13,7	13,6	12,2
Total des entreprises	37,2	36,8	39,6	37,9	35,1	33,8	39,7	41,3	40,9	39,5	35,9
Total du secteur public	9,6	8,7	8,0	7,9	8,5	8,6	7,6	7,3	7,0	7,2	5,5
Total général	46,9	45,6	47,6	45,8	43,6	42,4	47,3	48,6	47,9	46,7	41,4

**B. Investissements par secteur, en pourcentage du total**

<b>ENTREPRISES :</b>											
Construction, dont	42,6	45,4	44,7	41,7	40,5	42,2	43,5	45,0	43,6	44,5	46,1
- logements	23,9	28,3	27,6	25,1	24,4	25,7	26,7	26,3	24,8	25,7	27,0
- bâtiments industriels ou commerciaux	17,7	16,2	16,3	15,8	15,3	15,8	16,2	18,1	18,4	18,4	18,6
- génie civil	1,0	0,9	0,8	0,7	0,8	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5
Moyens de transport	10,8	9,9	11,8	11,7	11,9	11,0	12,3	12,6	13,2	10,9	11,1
Machines, etc.	26,0	25,0	25,9	19,1	28,2	26,7	28,0	27,4	28,6	29,1	29,5
Total des entreprises	79,4	80,8	83,3	82,7	80,5	79,2	84,0	85,0	85,4	84,6	86,7
Total du secteur public	10,6	19,2	16,7	17,3	19,6	10,2	16,0	15,0	14,6	15,4	13,3
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

**C. Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente**

<b>ENTREPRISES :</b>											
Construction, dont	4,5	3,7	2,8	-10,3	-7,5	1,4	15,1	6,3	-4,6	-0,5	-8,2
- logements	8,7	14,7	2,0	-12,5	-7,5	2,6	15,9	1,6	-7,0	0,8	-6,7
- bâtiments industriels ou commerciaux	-2,8	-10,6	4,7	-6,3	-7,9	0,3	14,8	14,3	0	-2,3	-10,5
- génie civil	67,9	-8,5	-9,3	-12,8	-1,8	-16,8	-4,0	0	-33,3	0	0
Moyens de transport	12,6	-11,2	25,1	-5,1	-3,3	-9,6	24,0	5,2	3,3	-19,0	-9,8
Machines, etc.	-2,9	-6,7	8,3	8,0	-7,9	-7,9	17,3	0	3,0	-0,7	-10,3
Total des entreprises	3,1	-1,1	7,7	-4,4	-7,5	-3,6	17,6	4,0	-1,0	-3,4	-9,1
Total du secteur public	4,8	-9,3	-8,8	-0,8	7,7	0,5	-11,6	-3,9	-4,1	2,9	-23,6
Total général	3,4	-2,8	4,5	-3,8	-4,9	-2,8	11,7	2,7	-1,4	-2,5	-11,3

Source : Services de la Commission.



## E. Problèmes sectoriels

### Structure sectorielle (voir les tableaux IV.E.1 et IV.E.2)

Par rapport aux principaux pays de la Communauté, la part relative de l'industrie néerlandaise dans la structure de la production apparaît plus restreinte. En revanche, le poids de l'énergie (gaz naturel), de l'agriculture et du secteur public y est plus élevé qu'en d'autres pays. Du fait de différences de productivité très prononcées, ces disparités ne se reflètent qu'en partie dans la répartition sectorielle de l'emploi. Celui-ci est, aux Pays-Bas, plus développé qu'ailleurs dans les services et la construction, tandis que l'industrie et l'agriculture y représentent une part moindre de l'emploi total.

Dans les années soixante et soixante-dix, d'importantes hausses de salaires et l'appréciation continue du florin ont détourné les entrepreneurs d'activités industrielles à forte intensité de main-d'oeuvre, comme l'industrie du textile et du vêtement en est l'exemple le plus frappant. L'importance globale de l'industrie dans l'emploi total a dès lors diminué au cours des années soixante-dix; mais certaines activités à forte intensité de capital et d'énergie, telles que la pétrochimie et la chimie lourde, qui, comme les produits destinés à l'agriculture et les denrées alimentaires, représentent une proportion appréciable des exportations, ont montré une évolution comparativement plus favorable. Quant au secteur des biens d'équipement, sa part relative a été assez faible.

La diminution de la part de l'industrie dans l'emploi total est allée de pair avec l'accroissement de la part des services, ce qui signifie qu'une forte proportion des pertes d'emploi dans l'industrie a pu être compensée dans ce dernier secteur. Il semble toutefois que cette compensation ait pris fin depuis quelque temps.

Nécessité d'une réindustrialisation (voir le tableau IV.E.3)

Au cours des années à venir, les efforts visant à renforcer la croissance économique devront porter principalement sur l'industrie et en particulier sur les activités industrielles mettant en oeuvre les technologies de pointe. Cette orientation s'imposera d'autant plus que le secteur des services ne connaît plus la même expansion que précédemment et que les économies budgétaires projetées auront notamment pour effet de réduire l'activité dans le secteur public.

Une telle réindustrialisation est à réaliser essentiellement dans le cadre de la politique macro-économique; mais celle-ci devra être complétée par des mesures, tant spécifiques que globales, destinées à renforcer les structures aux niveaux meso- et micro-économique et dont les effets seront d'autant plus sensibles que le climat général des entreprises sera plus favorable.

Les principaux instruments de la politique sectorielle générale sont la politique suivie en matière d'exportation, de productivité, d'innovation, d'emploi et de financement, et surtout la politique d'investissement fixée dans la loi de 1978 prévoyant un soutien à l'investissement (Wet Investeringsrekening - W.I.R.). Dans le tableau IV.E.3 sont indiqués les montants attribués en vertu de cette loi, et qui sont consacrés au renforcement de l'infrastructure économique néerlandaise; y figurent aussi les estimations relatives aux aides qui, au cours des prochaines années, devraient être accordées en vertu des mêmes dispositions.

Dans le cadre de la politique industrielle, il est également possible d'accorder des aides individuelles spécifiques à des entreprises qui se trouvent dans une situation financière ou économique difficile ou dont certaines activités ont besoin d'être soutenues. Ces aides se sont fortement développées dans les années 1974 à 1978. En 1980, toutefois,

Le gouvernement a imprimé une orientation nouvelle à sa politique en passant de mesures individuelles à caractère défensif à une action de renforcement des structures industrielles, pour laquelle il est tenu compte non seulement des chances de survie des entreprises concernées, mais aussi de l'intérêt que présentent celles-ci du point de vue de l'emploi. En certains cas - notamment dans l'industrie textile et les constructions navales - l'octroi d'une aide est subordonné à une réduction des capacités de production disponibles. Cette nouvelle orientation a abouti à une diminution de l'aide aux entreprises individuelles en difficulté.

Ainsi qu'il a été exposé plus haut, la répartition régionale du chômage est très inégale aux Pays-Bas. Cette situation a motivé la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures d'aide spécialement destinées à renforcer l'infrastructure industrielle des régions défavorisées sur le plan économique et social.

Les exportations néerlandaises étant à présent insuffisamment adaptées à la structure du commerce mondial et les perspectives d'amélioration de la productivité du travail étant très limitées, la politique sectorielle a été axée tout particulièrement sur les industries à technologie avancée. Une participation financière des pouvoirs publics est notamment prévue dans le cas où les risques inhérents aux projets concernés sont susceptibles d'en entraver la réalisation.

Tableau IV.E.1 : Valeur ajoutée brute (aux prix de 1975) et emploi par branche d'activité pour un certain nombre de pays de la CE - 1979

	Valeur ajoutée brute (PIB = 100)					Emploi (total = 100)						
	D	F	I	UK	NL	B	D	F	I	UK	NL	B
1. Agriculture	2,6	5,1	6,9	1,9	4,8	2,7	6,1	8,7	13,8	2,5	5,9	3,3
2. Energie	5,6	4,1	4,9	7,3	7,6	5,5	1,8	1,4	0,9	2,4	1,3	1,6
3. Industrie	33,9	26,1	32,2	24,9	22,0	25,6	33,6	24,8	27,3	27,1	20,4	24,1
dont : - biens d'investissement	15,1	11,1	9,7	9,5	7,2	8,9	16,2	10,8	8,2	12,6	7,6	8,3
- produits alimentaires	4,2	4,2	4,0	4,0	4,9	4,1	3,5	2,7	2,3	2,4	3,6	3,1
- autres produits de consommation courante	7,1	5,5	11,3	6,4	4,6	5,7	8,8	7,4	11,9	7,9	5,8	7,4
4. Construction	6,4	6,6	7,0	6,7	5,3	6,7	7,5	8,4	8,4	6,9	9,7	8,2
5. Services marchands	40,4	40,8	40,0	44,2	40,9	41,0	33,5	38,6	32,2	39,6	46,2	42,4
6. Services non marchands	12,7	11,7	11,2	15,0	14,2	14,1	17,7	18,0	17,5	21,5	16,5	20,4

Source : Services de la Commission.

**Tableau IV.E.2 : Valeur ajoutée brute par secteur (aux prix de 1975) - 1971-1981**

**A. Chiffres absolus (milliards de florins)**

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Agriculture, pêche	8,3	8,5	9,3	9,9	9,8	10,0	10,3	10,8	11,3	11,8	13,0
Energie	10,6	12,8	14,3	15,7	16,4	17,4	17,1	17,1	17,8	16,8	15,7
Industrie	43,4	44,5	48,0	49,6	46,3	49,8	50,1	51,0	52,1	52,3	52,0
Construction	14,6	14,5	14,4	13,7	13,5	13,4	13,6	13,4	12,4	12,5	11,6
Services	71,7	74,0	78,5	82,3	82,7	87,2	90,2	93,6	96,7	98,8	98,3
Secteur public	27,9	28,7	29,2	29,7	30,6	31,6	32,4	33,1	33,7	34,2	34,4
Total	176,6	183,0	193,7	201,0	199,3	209,3	213,7	219,0	224,2	226,4	225,0

**B. Valeur ajoutée brute par secteur (valeur ajoutée totale = 100)**

Agriculture, pêche	4,7	4,6	4,8	4,9	4,9	4,8	4,8	4,9	5,0	5,2	5,8
Energie	6,0	7,0	7,4	7,8	8,2	8,3	8,0	7,8	7,9	7,4	7,0
Industrie	24,6	24,3	24,8	24,7	23,2	23,8	23,4	23,3	23,2	23,1	23,1
Construction	8,3	7,9	7,4	6,8	6,8	6,4	6,4	6,1	5,5	5,5	5,2
Services	40,6	40,4	40,5	40,9	41,5	41,7	42,2	42,7	43,1	43,6	43,7
Secteur public	15,8	15,7	15,1	14,8	15,4	15,1	15,2	15,1	15,0	15,1	15,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

**C. Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente**

Agriculture, pêche	3,6	2,4	9,2	6,9	- 1,0	1,3	3,6	4,8	4,5	4,4	10,2
Energie	14,8	10,1	12,1	9,3	4,5	6,2	- 1,8	0,0	5,3	- 5,6	- 6,5
Industrie	3,1	2,4	7,9	3,4	- 6,6	7,5	0,7	1,6	2,2	0,4	- 0,6
Construction	4,0	- 0,3	- 0,5	- 5,1	- 1,5	- 0,5	1,0	- 1,3	- 7,0	0,8	- 7,2
Services	4,6	3,2	6,0	4,9	0,5	5,4	3,5	3,8	3,3	2,2	- 0,5
Secteur public	3,0	2,9	1,7	1,7	3,0	3,3	2,5	2,2	1,8	1,5	0,6
Total	4,4	3,6	5,8	3,8	- 0,8	5,0	2,1	2,5	2,4	1,0	- 0,6

Source : Services de la Commission.

Tableau IV.E.3 : Aides accordées en vertu de la loi prévoyant un soutien à l'investissement (Wet Investeringsrekening - W.I.R.)

	(en millions de florins)							
	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
				(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
Sur base des transactions	2090	5225	5305	5820	5730	.	.	.
Sur base de caisse	8	1323	4333	5300	5750	5995	6170	6375

(a) Estimations.

Source : Ministère des Affaires économiques.

## F. Energie

### Politique énergétique

La consommation d'énergie par rapport au produit national brut est plus importante aux Pays-Bas que dans la plupart des autres pays industrialisés. Cette situation résulte notamment de l'existence d'une production nationale de gaz naturel, ainsi que des prix peu élevés de l'énergie dans les années soixante.

Entre 1971 et 1977, la production de gaz naturel a été portée de 44 à 97 milliards de m<sup>3</sup>, tandis que les exportations de ce produit se sont développées de façon plus spectaculaire encore, passant dans le même intervalle de 17 à 54 milliards de m<sup>3</sup>. Depuis 1976, les Pays-Bas sont ainsi exportateur net d'énergie.

En 1974, à la suite des fortes hausses du prix du pétrole intervenues dans les premières années soixante-dix, le gouvernement a résolu, en principe, de ralentir la production de gaz naturel, afin de préserver pour l'avenir une partie des réserves d'énergie, destinée notamment à alimenter la consommation domestique dans le pays. C'est la raison pour laquelle, depuis 1976, il s'est abstenu de conclure de nouveaux contrats avec des utilisateurs étrangers et n'a plus renouvelé ceux qui venaient à expiration. En outre, afin de freiner l'augmentation de la consommation nationale de gaz naturel, il a été décidé d'aligner le prix intérieur de celui-ci sur le prix du mazout.

Sous l'effet de cette orientation nouvelle, la production de gaz naturel s'est trouvée ramenée, en 1980, à son niveau de 1977 (environ 90 milliards de m<sup>3</sup>), tandis qu'une réduction progressive de l'exportation s'était amorcée dès 1978.

Cette politique d'économie du gaz naturel a entraîné un accroissement des importations d'énergie sous forme de charbon, de mazout et même de gaz naturel. Mais ce sont

surtout les achats de pétrole brut et de produits pétroliers qui ont augmenté dans les années soixante-dix : de 12 % des importations totales en 1972, ils étaient passés à 27 % en 1981. Compte tenu de l'enchérissement considérable du pétrole dans le même intervalle, cette expansion des importations a représenté pour la balance des paiements une charge de plus en plus lourde, qui toutefois a été en partie compensée par les relèvements du prix à l'exportation du gaz naturel.

#### Bilan énergétique (voir le tableau IV.F.1)

L'année 1980 marque la fin de la période des excédents de la balance des paiements afférents aux échanges d'énergie, période qui avait débuté en 1974. En 1980, cette balance - mesurée en unités physiques - était quasi en équilibre. Par la suite, les effets conjugués d'une baisse de la production de gaz naturel et du développement de la demande intérieure d'énergie ont provoqué un déficit croissant qui, en 1985, pourrait atteindre quelque 7 1/2 millions de tep ("tonnes équivalent pétrole").

Les autorités ne prévoient pas, pour le moment, de reprendre l'exploitation d'autres sources d'énergie indigènes, telles que le charbon. L'énergie nucléaire, de son côté, ne pourra pas davantage, tout au moins à moyen terme, apporter de contribution substantielle à l'approvisionnement en énergie des Pays-Bas, étant donné la vive opposition qu'elle suscite et qui a déjà amené certains milieux politiques à envisager la fermeture des centrales nucléaires existantes.

En 1981, le déficit nominal de la balance des paiements pour les échanges d'énergie s'élevait à environ 3 1/2 milliards de florins; il était dû essentiellement au retard qu'accusait encore le prix du gaz naturel par rapport à l'enchérissement du pétrole brut. Suivant une estimation du Bureau central du Plan, établie au début de 1981, la réduction prévue des exportations de gaz naturel pourrait porter le déficit du bilan énergétique à quelque 10 milliards de florins en 1985 et jusqu'à 30 milliards en 1990. D'autre part,

cependant, la diminution des ventes de gaz naturel à l'étranger aura pour effet d'accroître le cubage disponible pour la consommation intérieure, ce qui pourrait réduire les besoins d'importation de pétrole et alléger d'autant le déficit du bilan énergétique.

L'adaptation du prix du gaz naturel exporté à l'évolution du prix du pétrole a permis à l'Etat d'accroître considérablement, à partir de 1979, ses recettes d'exploitation. Celles-ci, calculées sur la base des transactions, s'élevaient en 1979 à 9,8 milliards de florins, montant qui correspondait à 3,6 % du revenu national net; pour 1982, le projet de loi de finances (Miljoenennota) les évalue à plus de 24,5 milliards de florins, soit 7,4 % du revenu national net. Une légère correction en baisse doit toutefois être apportée à cette estimation, du fait que les exportations de gaz naturel, en 1982, seront inférieures aux prévisions retenues dans le projet de loi de finances. Les rentrées - tant fiscales que non fiscales - qui résultent pour les pouvoirs publics de l'exploitation du gaz naturel ne manqueront pas de s'amenuiser à la longue, sous l'effet de la politique énergétique esquissée ci-dessus et qui sera poursuivie à l'avenir. A partir de 1985 - si l'on se fonde sur les hypothèses actuelles en matière de réduction de la production et d'évolution des prix - les recettes d'exploitation du gaz naturel, qui auront alors atteint un montant approximatif de 32 milliards de florins par an, subiront une diminution progressive qui posera de nouveaux problèmes pour les finances publiques. Quant à la part de l'étranger dans ces recettes, elle tomberait de 52 % en 1981 à 45 % en 1986.

Tableau IV.F.1 : Balance énergétique en 1980 et 1985

(en millions de tep)

	<u>Charbon</u>	<u>Pétrole</u>	<u>Gaz</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
<u>1980</u>					
Consommation intérieure totale	3,8	31,1	31,1	1,1	67,1
Exportations	0,5	40,8	36,6	-	77,9
Total	<u>4,3</u>	<u>71,9</u>	<u>67,7</u>	<u>1,1</u>	<u>145,0</u>
dont :					
production intérieure	-	1,5	64,6	1,1	67,2
importations	4,3	70,4	3,1	-	77,8
<u>1985</u>					
Consommation intérieure totale	5,6	31,9	32,2	1,2	70,9
Exportations	0,5	45,0	35,5	-	81,0
Total	<u>6,1</u>	<u>76,9</u>	<u>67,7</u>	<u>1,2</u>	<u>151,9</u>
dont :					
production intérieure	-	2,0	60,1	1,2	63,3
importations	6,1	74,9	7,6	-	88,6

Source : Centraal Planbureau.

## G. Evolution et politique des finances publiques

Evolution au cours des dernières années (voir les tableaux IV.G.1 et IV.G.2)

Dans la seconde moitié des années soixante-dix, la politique budgétaire a visé à modérer progressivement la tendance structurelle à l'accroissement des dépenses et à ramener le déficit de caisse à un niveau satisfaisant du point de vue structurel, correspondant à 4 % du revenu national net. Cet objectif n'a pu être atteint. Plus particulièrement à partir de 1979, la situation budgétaire s'est fortement détériorée, à l'image de l'évolution économique. Après avoir été ramené, entre 1976 et 1978, de 4,9 à 4,2 % du revenu national net, le déficit de caisse net était déjà remonté à 5,3 % en 1979, pour atteindre 7,2 % en 1980 et dépasser les 8 % en 1981<sup>3</sup>. Le financement de ce déficit a soumis le marché des capitaux à une pression de plus en plus vive; toutefois, exception faite pour les années 1979 et 1980, le recours au financement monétaire est resté relativement modéré. La part des pouvoirs publics dans le recours intérieur au marché des capitaux est passée de 30 % environ en 1975 à plus de 50 % en 1981.

Au cours de la période 1976-1981, l'affaiblissement de l'activité économique et la politique de modération des revenus ont eu pour effet de ralentir la croissance des recettes fiscales et parafiscales. Néanmoins, la pression fiscale et parafiscale s'est encore accentuée, du fait notamment de la conversion de certaines réductions d'impôts en dépenses (loi prévoyant un soutien à l'investissement - W.I.R.; allocations familiales). Parmi les rentrées non fiscales, les recettes d'exploitation du gaz naturel ont fortement augmenté, tant en raison de l'accroissement de la production entraîné par une substitution délibérée du gaz au mazout, que de la politique d'adaptation des prix et, plus récemment, de la forte appréciation du dollar.

---

<sup>3</sup> Le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques, en termes de comptabilité nationale (sur la base des transactions et à l'exclusion des crédits, participations et achats de terrains) est passé de 1,8 % du revenu national net en 1976 à un taux estimatif de 5,1 en 1981 (voir le tableau IV.G.1).

L'accroissement de la charge fiscale et parafiscale est cependant resté inférieur à celui des dépenses publiques. Celles-ci ont continué d'augmenter davantage que le revenu national, en dépit de diverses interventions visant à enrayer leur progression dans des domaines déterminés - rémunérations dans la fonction publique, prestations sociales, santé publique - et aussi malgré la mise en oeuvre d'autres mesures, telles que des compressions forfaitaires de certains postes du budget ou encore la fixation de plafonds de trésorerie. La consommation des administrations publiques, les transferts de revenus et, depuis 1978, les versements d'intérêts et les transferts de capital aux entreprises ont été les facteurs déterminants de l'accroissement des dépenses globales. En outre, la politique plus restrictive suivie depuis 1980 dans le domaine social a été fortement contrariée par l'extension rapide du chômage.

Perspectives pour la période 1981-1985 (voir le tableau IV.G.3)

De la projection centrale établie au début de 1981 par le Bureau central du Plan et qui est examinée au chapitre III, il résulte que, dans le cadre de la politique économique tracée à l'époque, les dépenses de l'Etat et des collectivités locales augmenteraient encore d'environ deux points de pourcentage du revenu national entre 1981 et 1985. Les dépenses publiques de consommation et d'investissement, ainsi que les transferts en capital - y compris le crédit à la construction de logements - se maintiendraient à leur niveau relatif de 1980. Sans doute le rythme de progression des transferts intérieurs de revenus serait-il moins rapide qu'auparavant, par suite notamment du retrait d'une partie des contributions de l'Etat aux fonds sociaux et de la stabilisation attendue des interventions socio-culturelles. Toutefois, étant donné notamment l'ampleur prévisible du chômage, les dépenses dans le domaine des assurances et de l'assistance sociales entraîneraient encore un accroissement des transferts correspondant à environ un point de pourcentage du revenu national. Les transferts à l'étranger demeureraient à peu près à leur niveau relatif de 1980, ce qui, en chiffres absolus, représenterait encore une augmentation non négligeable. Le montant considérable du déficit

de caisse et le niveau élevé des taux d'intérêt porteraient la charge des intérêts à quelque 5 % du revenu national. La progression des subventions aux entreprises se ralentirait. Le volume des transferts de capitaux, dans l'hypothèse d'une politique inchangée, s'accroîtrait encore quelque peu en termes relatifs.

En matière de sécurité sociale, il est supposé que le nombre de bénéficiaires augmentera à un rythme moins rapide. Néanmoins, étant donné la réduction des contributions de l'Etat, il serait nécessaire de relever notablement les cotisations; entre 1980 et 1985, celles-ci passeraient approximativement, en taux non pondérés, de 46 % à plus de 50 % de la part de revenu individuel prise en compte. Les charges sociales s'accroîtraient encore de près de deux points de pourcentage du revenu national et atteindraient dès lors 23 % de celui-ci.

Le gouvernement s'étant fixé pour objectif de ramener, pour 1985, le déficit de caisse à 4 % du revenu national, l'augmentation des dépenses publiques aurait pour corollaire un nouvel alourdissement de la charge fiscale et parafiscale, évalué à 4,8 % du revenu national net (1,8 % de recettes fiscales, 1,7 % de recettes parafiscales et 1,3 % d'autres rentrées non fiscales).

L'évolution effective enregistrée en 1981 et 1982 s'écarte assez sensiblement des prévisions exposées ci-dessus. En 1981, la charge fiscale globale (Etat et collectivités subordonnées) a diminué de 1 %. Malgré une forte progression des recettes non fiscales et la mise en oeuvre d'un programme de restrictions supplémentaires, le besoin de financement, en termes de caisse, a dépassé 8 % du revenu national net. Les charges sociales se sont accrues de 1,2 point de pourcentage du revenu national; en 1982, elles augmenteront encore, tandis que la charge fiscale se maintiendra à son niveau de 1980. En dépit de nouvelles restrictions de dépenses, le besoin de

financement de l'Etat et des collectivités subordonnées pourrait de nouveau atteindre quelque 8 % du revenu national net<sup>4</sup>. Dans ces conditions, si l'accroissement des charges sociales retenu dans la projection, à savoir 1,7 point de pourcentage, sera atteint dès 1982, en revanche la charge fiscale aura quelque peu diminué.

#### Les problèmes de la politique budgétaire dans les années à venir

En 1981, le besoin de financement du secteur public représentait environ 8 % du revenu national net et dépassait donc considérablement le taux tendanciel de 4 % fixé comme objectif. Cet écart n'est attribuable que pour une part - estimée entre 1 et 1 1/2 % - à des facteurs conjoncturels. Il contrarie vivement les autorités néerlandaises, notamment parce que l'ampleur du besoin de financement entraîne la nécessité d'un important recours au marché financier. Il peut en résulter une pression à la hausse sur les taux d'intérêt et même une raréfaction des capitaux disponibles pour le secteur privé. Si de tels développements se produisent en période de redressement de la conjoncture, ils peuvent constituer un obstacle à la reprise.

On peut se demander, par ailleurs, si la norme structurelle fixée pour le besoin de financement ne devrait pas être revue, notamment à la lumière des modifications intervenues dans les conditions de l'équilibre. A cet égard, les autorités néerlandaises soulignent que l'excédent de balance des paiements prévisible pour les prochaines années sera dû en grande partie à des facteurs conjoncturels et accidentels (en particulier le gaz naturel). En outre il y a lieu, sur le plan structurel, de ne pas perdre de vue que l'excédent d'épargne qui se reflète dans le surplus de la balance des paiements est largement imputable à la faiblesse des investissements et que la politique doit viser, et vise d'ailleurs, à renforcer ceux-ci. C'est pour ces raisons que les autorités néerlandaises s'abstiendront, pour le moment, de modifier radicalement la norme arrêtée en

---

<sup>4</sup>A l'exclusion des dépenses en matière de construction résidentielle, dont le financement est assuré directement par le marché des capitaux.

matière de politique budgétaire. Toutefois, lors de la fixation de cette norme, elles tiendront compte des débudgétisations - comme celle des prêts à la construction de logements, qui sont financés directement par le marché des capitaux - ainsi que des effets possibles des mécanismes de garantie. D'une manière générale, elles attachent une grande importance au maintien d'une norme de référence pour la politique budgétaire.

En admettant que la composante conjoncturelle du besoin de financement représente actuellement 1 % environ du revenu national, correspondant à plus de 3 milliards de florins, la réduction, d'ici 1985, du déficit de 8,3% (25,9 milliards) enregistré en 1981 jusqu'au niveau souhaité de 4 % signifierait, en moyenne, une diminution de quelque 2 milliards de florins par an (aux prix de 1981). La stabilisation de la charge fiscale et parafiscale imposera de nouvelles compressions, d'autant plus que certaines dépenses - charge des intérêts, allocations de chômage - augmenteront encore. Selon des estimations encore très provisoires, fondées sur l'hypothèse d'une politique inchangée, les restrictions de dépenses qu'il serait nécessaire d'appliquer au cours de la période 1982-1985 se chiffrent entre 15 et 20 milliards de florins, sinon davantage.

Toutefois, au cas où le redressement de la conjoncture et le rythme de croissance dans les années à venir se révéleraient inférieurs aux prévisions actuelles, l'objectif visé de 4 % ne pourrait être atteint qu'au prix de compressions plus sévères encore.

Les possibilités de réduire le besoin de financement du secteur public par un alourdissement de la charge fiscale sont très limitées. Un niveau élevé des taux d'imposition marginaux conduit à une accélération de l'évasion fiscale et à une interprétation tendancieuse de la législation fiscale; une majoration de l'impôt sur le revenu apparaît donc très peu souhaitable. Si toutefois une accentuation de la charge fiscale devenait inévitable, elle devrait porter essentiellement sur les impôts indirects.

Les compressions de dépenses qui s'imposent doivent être opérées de façon sélective, en tenant compte notamment de leurs effets sur la croissance, l'emploi et les structures économiques. Ces aspects revêtent une grande importance lors des choix à effectuer entre les formules d'économies qui peuvent être appliquées aux diverses catégories de dépenses. L'ordre des priorités à accorder doit faire l'objet d'un examen approfondi, en tenant compte notamment des possibilités d'étendre l'application du principe d'une participation plus large des utilisateurs de services publics au coût de ceux-ci, de transférer à l'économie privée certaines tâches des services publics, ainsi que de simplifier les réglementations et procédures.

Dans ce contexte, une haute priorité est donnée au développement de l'activité d'investissement. Les autorités s'attachent, en particulier, à soutenir davantage les investissements dans le secteur des entreprises au moyen de transferts en capital et d'avantages fiscaux. Déjà dans le passé, une partie des recettes d'exploitation du gaz naturel a été affectée à un allègement structurel des charges des entreprises. Quant aux investissements publics proprement dits, dont le volume s'est déjà réduit notablement ces dernières années, ils n'augmenteront guère dans les années à venir, étant donné notamment la faiblesse prévisible de la croissance économique et la saturation observée dans certains secteurs de l'infrastructure sociale (par exemple dans la construction d'écoles). Une intensification des investissements publics est cependant prévue dans certains domaines, tels que la construction résidentielle et la rénovation urbaine. D'autres dépenses en matériel bénéficieront également d'une haute priorité, dans la mesure où elles peuvent contribuer au soutien des dépenses intérieures ayant une incidence favorable sur la consommation et sur l'emploi. Les restrictions devront porter notamment sur les rémunérations dans le secteur public et sur les transferts aux ménages. Pour ce qui est des conditions de travail dans le secteur public, l'objectif est de les aligner autant que possible sur celles du secteur privé. Ceci implique toutefois que, dans

la fixation des rémunérations des agents des services publics, l'on tienne compte de la sécurité plus grande dont jouissent ceux-ci, et qui constitue un avantage particulièrement important dans la situation actuelle du marché de l'emploi. L'alignement visé pourrait, par ailleurs, requérir une plus grande différenciation dans la structure des rémunérations du personnel du secteur public. Il est aussi à souligner qu'en ce qui concerne la hausse des traitements et salaires, le secteur public a accumulé, au cours des dernières années, un retard appréciable par rapport au secteur privé. Quant à la limitation des prestations sociales, elle devra être réalisée en veillant à assurer, en sus des allocations de base, la satisfaction de certains besoins spécifiques au moyen de règlements complémentaires. Enfin, les subventions accordées en vue de réduire les prix de revient seront également réduites.

**Tableau IV.G.1 : Dépenses et recettes de l'ensemble des administrations publiques (1976-1981)**

		en millions de florins					
		1976	1977	1978	1979	1980	1981
<b>I. DÉPENSES</b>		<u>130 160</u>	<u>144 120</u>	<u>160 770</u>	<u>178 460</u>	<u>193 100</u>	<u>207 000</u>
<b>A. Dépenses courantes</b>		<u>118 530</u>	<u>132 550</u>	<u>147 640</u>	<u>161 900</u>	<u>174 990</u>	<u>187 000</u>
1. Consommation		43 330	47 850	52 610	56 970	60 360	62 350
dont : rémunérations		32 300	35 970	39 140	41 930	43 950	44 550
achats		9 390	10 120	11 400	12 880	13 950	15 250
2. Charge d'intérêts		7 090	8 310	9 230	10 220	12 450	15 300
3. Transferts		68 110	76 390	85 800	94 710	102 180	109 350
- aux entreprises		5 090	5 600	6 510	8 090	8 140	7 700
- aux ménages		59 440	66 420	74 110	81 190	88 390	95 600
- à l'étranger		3 580	4 370	5 180	5 430	5 650	6 050
<b>B. Dépenses en capital (nettes)</b>		<u>11 630</u>	<u>11 570</u>	<u>13 130</u>	<u>15 560</u>	<u>18 110</u>	<u>20 000</u>
1. Formation brute de capital fixe		9 340	9 280	9 640	9 850	11 020	11 000
2. Transferts (nets)		2 290	2 290	3 490	6 700	7 090	9 000
- aux entreprises		1 030	1 310	2 740	5 900	6 490	8 450
- autres		1 260	980	750	810	600	550
<b>II. RECETTES COURANTES</b>		<u>125 945</u>	<u>139 920</u>	<u>152 180</u>	<u>166 870</u>	<u>181 760</u>	<u>191 000</u>
1. Impôts indirects		27 860	32 330	35 810	37 640	40 200	40 700
2. Impôts directs		39 185	42 720	45 770	50 890	55 300	54 300
dont : impôt sur les sociétés		8 120	8 540	8 390	10 060	11 600	12 000
3. Cotisations sociales		43 080	46 860	51 420	56 350	61 240	66 850
4. Autres		15 820	18 010	19 180	21 990	25 020	29 150
<b>III. BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<u>- 4 214</u>	<u>- 4 200</u>	<u>- 8 590</u>	<u>- 11 590</u>	<u>- 11 340</u>	<u>- 16 000</u>
en pourcentage du revenu national net		- 1,8	- 1,1	- 2,9	- 3,7	- 3,4	- 5,1

**Source :** Centraal Bureau voor de Statistiek et estimations des services de la Commission.

**Tableau IV.G.2 : Montant et financement du déficit de trésorerie  
de l'ensemble des administrations publiques (1976-1981)**

en milliards de florins

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<b>A. Déficit de trésorerie</b>	- 11,0	- 9,5	- 11,3	- 15,1	- 21,2	- 25,9
1. Etat	- 8,7	- 8,1	- 9,3	- 13,1	- 15,3	- 20,9
2. Collectivités locales	- 2,3	- 1,4	- 2,0	- 2,0	- 5,9	- 5,0
<b>B. Financement</b>	11,0	9,5	11,3	15,1	21,2	25,9
1. Moyens monétaires	2,7	1,5	3,4	5,0	4,8	0,8
2. Epargne intérieure	8,3	8,0	7,9	10,1	16,4	25,1

Source : De Nederlandsche Bank et estimations des services de la Commission.

**Tableau IV.G.3 : Dépenses brutes des administrations publiques (a) par catégorie économique, et situation de l'emploi dans les administrations publiques.**

	<u>1970</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>	<u>1985</u>
	(en pourcentage du revenu national)			
<u>Dépenses directes</u>				
Masse salariale	12,3	14,5	14,4	13,7
Consommation matérielle	5,6	5,9	6,7	7,2
Investissements	<u>5,2</u>	<u>4,5</u>	<u>3,6</u>	<u>3,6</u>
Total	23,1	24,9	24,7	24,5
<u>Transferts courants</u>				
Transferts de revenus à l'intérieur	4,6	7,9	10,7	11,6
Transferts de revenus à l'étranger	0,3	1,7	1,9	1,9
Charge d'intérêts	3,4	3,5	3,9	4,9
Subventions visant à réduire les prix de revient	<u>1,4</u>	<u>1,8</u>	<u>2,6</u>	<u>2,6</u>
Total	9,7	14,9	19,1	21,0
<u>Transferts en capital</u>				
Versements au titre de la loi prévoyant un soutien à l'investissement (W.I.R.)	-	-	1,4	1,7
Crédits alloués au titre de la loi sur le logement	1,7	1,6	1,6	1,6
Autres transferts	<u>3,3</u>	<u>3,2</u>	<u>3,8</u>	<u>3,7</u>
Total	5,0	4,8	6,8	7,0
Total des dépenses publiques	37,8	44,6	50,6	52,5
<u>Emploi dans le secteur public</u>	(en milliers d'hommes-année)			
Personnel civil (Etat)	91	106	125	132
Personnel militaire (Etat)	142	133	134	136
Enseignement	179	218	243	233
Communes et services intercommunaux	122	136	156	169
Provinces et waterings	12	14	16	18
Organismes de sécurité sociale et autres	<u>21</u>	<u>23</u>	<u>28</u>	<u>32</u>
Total	567	630	702	720

(a) Etat et collectivités subordonnées, à l'exclusion de la Sécurité sociale.

Source : Centraal Planbureau.

H. Politique monétaire (voir les tableaux IV.H.1 et IV.H.2)  
Evolution de la masse monétaire; objectifs et résultats de  
la politique monétaire

La politique monétaire suivie aux Pays-Bas vise à assurer une évolution de la masse monétaire qui stabilise autant que possible la valeur interne et externe du florin. La forte expansion monétaire observée au cours de la période 1972-1976 - en particulier cette dernière année - et qui a entraîné une augmentation notable du taux de liquidité<sup>5</sup>, était incompatible avec un tel objectif. Aussi la politique menée dans les années 1977 à 1981 a-t-elle été axée fondamentalement sur le rétablissement d'un taux de liquidité acceptable.

A cet effet, un plafond a été fixé pour l'expansion du crédit bancaire accordé au secteur privé, de même que du crédit bancaire à long terme consenti aux administrations publiques, pour autant qu'ils ne soient pas financés par des moyens à long terme. Il ne s'agissait nullement, en l'occurrence, de freiner cette expansion, mais, dans la mesure où le plafond se trouverait dépassé, d'en assurer le financement par des moyens non monétaires. Lors de la fixation de la norme d'accroissement du crédit, les autorités, soucieuses notamment de maintenir le rythme d'expansion monétaire requis pour l'amélioration de la conjoncture, ont chaque fois estimé raisonnable d'admettre, pour la croissance monétaire résultant de la création de liquidités intérieures, un taux proportionnel à l'évolution du revenu national.

En vertu de leur pouvoir de limiter la création de liquidités intérieures, les autorités ont fixé une norme de financement monétaire qui, initialement, était moins à considérer comme un objectif que comme une référence de calcul. Après la forte augmentation du financement monétaire observée surtout en 1979 et 1980, il a été résolu, à la fin de cette dernière année, d'en fixer le plafond à 3 milliards de florins pour 1981. En novembre 1981, la décision a été prise de réduire de moitié

---

<sup>5</sup>Rapport entre la masse monétaire (M2) et le revenu national net.

environ, en 1982, le recours des administrations publiques au financement monétaire pour arriver, en 1983, à son élimination complète.

Par ailleurs, les autorités monétaires ont cherché à obtenir que l'effet de contraction des liquidités résultant des déficits de balance des paiements courants enregistrés dans les années 1977 à 1980 se traduise autant que possible dans les relations monétaires intérieures.

Au cours de la période 1977-1980, la masse monétaire intérieure s'est accrue en moyenne de 6 % par an, tandis que le taux de liquidité, en net, s'élevait d'un demi-point. La réduction du taux de liquidité de l'économie, recherchée en principe par les autorités monétaires, ne s'est donc pas opérée, essentiellement à cause du recours fortement accru des administrations publiques au financement monétaire. Entre 1977 et 1980, celui-ci est passé de 0,8 à 5,8 milliards de florins, soit de 0,3 à 1,9 % du revenu national net. Durant la même période, l'accroissement du crédit bancaire au secteur privé s'est maintenu presque en permanence au-dessous des plafonds fixés, qui ont varié entre 6 et 8 % par an, suivant l'évolution de la situation économique. En même temps, les déficits de la balance des paiements courants ont entraîné une résorption des liquidités.

En 1981, le taux de liquidité a diminué de 1 %.

Pendant le premier semestre de 1981, l'expansion du crédit accordé au secteur privé est demeurée très inférieure au plafond de 6 % fixé - en taux annuel - pour l'année entière; les causes principales en sont la situation défavorable du marché immobilier et l'affaiblissement de la demande de crédit à la consommation. Les autorités ont dès lors décidé, au mois de juin 1981, de lever l'encadrement pour le reste de l'année.

Malgré la nouvelle aggravation du déficit public enregistrée en 1981, le financement monétaire a diminué sensiblement. Cette réduction s'est toutefois accompagnée d'un recours beaucoup plus large du secteur public au marché des capitaux, atteignant plus de 8 % du revenu national net, ce qui est un taux très supérieur à celui de l'année 1979 (3,6 %), et surtout au taux de 4 % considéré comme acceptable d'un point de vue structurel. L'appel des pouvoirs publics au marché financier a également dépassé celui du secteur privé, qui était en baisse depuis 1979, même en chiffres absolus. On constate, par ailleurs, que le recours au marché des capitaux a été, jusqu'en 1981, financé dans une mesure croissante par l'épargne étrangère.

L'excédent de la balance des opérations courantes a largement contribué, en 1981, à l'expansion des liquidités intérieures.

La situation monétaire demeurant très aisée, la Nederlandse Bank estime que les excédents appréciables de la balance des paiements prévisibles pour 1982 et les années suivantes ne peuvent se répercuter intégralement sur la masse monétaire intérieure. Sans doute, comme la demande de crédit émanant des entreprises restera vraisemblablement faible en 1982, a-t-on décidé, en décembre dernier, de mettre fin, en 1982, à l'application des dispositions restreignant le crédit; mais la Nederlandsche Bank a tenu à maintenir le cadre institutionnel de cette réglementation, afin d'être en mesure d'intervenir immédiatement en cas d'expansion intempestive des liquidités intérieures.

Eu égard aux excédents prévisibles de la balance des paiements courants et à la nécessité de prévenir une expansion monétaire excessive, il faut souhaiter que les mouvements de capitaux se soldent en déficit. Ceci était déjà le cas en 1981, alors qu'en 1980 ce compte avait encore été excédentaire, par suite notamment de la levée de la plupart des restrictions qui entravaient encore les entrées de capitaux.

### Evolution des taux d'intérêt

La politique actuelle de la Nederlandsche Bank vise à maintenir sur le marché monétaire les taux d'intérêt les plus bas qui soient compatibles avec une position suffisamment forte du florin au sein du système monétaire européen. A cet égard, la stabilité de la monnaie néerlandaise par rapport au mark revêt une importance toute particulière. La confiance internationale dans le florin a permis aux Pays-Bas d'échapper en partie à la contagion de la hausse des taux d'intérêt dans le monde. Il a même contribué à une baisse sensible des taux à court terme, notamment au mois d'octobre 1981, lorsque le cours-pivot du florin au sein du système monétaire européen a été, à la suite du mark, réajusté en hausse : entre septembre 1981 et mars 1982, ces taux ont été ramenés de 12,1 à 8,0 %.

L'évolution des taux d'intérêt à long terme est essentiellement déterminée par le jeu de l'offre et de la demande sur le marché des capitaux. Elle ne subit qu'indirectement l'incidence de la politique des taux sur le marché monétaire et n'est influencée par le système des restrictions de crédit que dans la mesure où le crédit bancaire accordé en dépassement du plafond fixé est canalisé vers le marché financier. Durant les dernières années, la dépendance vis-à-vis des marchés financiers étrangers a eu pour effet de porter à un niveau élevé les taux pratiqués sur le marché néerlandais. Le recours beaucoup plus large des pouvoirs publics à ce marché, surtout en 1981, a contribué à y maintenir une vive tension jusqu'à ces derniers temps. L'économie néerlandaise en est d'autant plus affectée que le taux d'inflation est relativement modéré aux Pays-Bas; dans ces conditions, le taux d'intérêt réel à long terme, qui était encore négatif au début de 1976, atteignait quelque 5 % en 1981. Le fait que les taux d'intérêt sur le marché des capitaux aient pu, malgré tout, accuser un certain repli par rapport aux taux pratiqués à l'étranger s'explique surtout par la forte augmentation de l'épargne des ménages.

**Tableau IV.H.1** : Variation de la masse monétaire intérieure et leurs facteurs

(en pourcentage de la masse monétaire existant au début de l'année).

Facteurs	moyennes		1979	1980	1981
	1972/ 1976	1977/ 1980			
Afflux de liquidité en provenance de l'étranger, dont :	5	- $3\frac{1}{2}$	- 4	- 4	$3\frac{1}{2}$
- solde des paiements courants sur la base des transactions	$10\frac{3}{4}$	- 2	- $3\frac{1}{2}$	- $4\frac{1}{2}$	8
- mouvements de capitaux avec l'étranger	- $4\frac{3}{4}$	- $\frac{1}{2}$	$\frac{3}{4}$	3	- 2
Création intérieure de liquidité, dont :	$10\frac{1}{2}$	$9\frac{1}{2}$	$10\frac{3}{4}$	8	$2\frac{3}{4}$
- administrations publiques	- $1\frac{1}{4}$	4	$5\frac{1}{4}$	$4\frac{3}{4}$	1
- secteur privé (a)	$12\frac{1}{2}$	$6\frac{1}{2}$	$6\frac{1}{4}$	$4\frac{3}{4}$	$2\frac{1}{4}$
Accroissement de la liquidité intérieure	$15\frac{1}{2}$	6	$6\frac{3}{4}$	4	$6\frac{1}{4}$
Résorption de liquidité résultant de l'augmentation du revenu national en cours d'année	13	$5\frac{1}{2}$	$7\frac{1}{2}$	1	$7\frac{1}{2}$
Augmentation du taux de liquidité en cours d'année	$2\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	- $\frac{3}{4}$	3	- 1

(a) Y compris le solde des opérations sur le marché financier.

Source : De Nederlandsche Bank : Rapport annuel 1981.

**Tableau IV.H.2 : Offre sur le marché des capitaux et recours à ce marché  
(en pourcentage du revenu national)**

	1979	1980	1981
<b>Offre intérieure nette</b>			
Caisses d'épargne	0,9	0,6	0,9
Fonds	6,8	8,0	7,8
Ménages et entreprises	-0,2	0,7	1,1
Organismes hypothécaires et fonds de prêts à la construction	0,3	0,4	-
Organismes monétaires	<u>3,4</u>	<u>1,8</u>	<u>3,2</u>
<b>Total</b>	<b>11,2</b>	<b>11,5</b>	<b>13,0</b>
<b>Recours intérieur net</b>			
Etat central	3,1	4,5	6,1
Collectivités locales	0,5	0,8	2,0
Ménages et entreprises			
- demande hypothécaire	6,3	5,0	2,1
- autre demande	<u>2,7</u>	<u>2,7</u>	<u>3,1</u>
<b>Total</b>	<b>12,6</b>	<b>13,0</b>	<b>13,3</b>
<b>Afflux net en provenance de l'étranger</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>0,3</b>

Source : De Nederlandsche Bank : Rapport annuel 1981.

## V. SYNTHESE ET CONCLUSIONS

### Problèmes économiques des prochaines années

S'il est vrai qu'à partir de la récession actuelle un redressement de la conjoncture néerlandaise pourrait s'amorcer dans un proche avenir, les conditions structurelles de l'économie ne permettent cependant d'espérer qu'une croissance modérée. Une vive expansion de la demande étrangère apparaît peu plausible, étant donné les perspectives d'évolution de la conjoncture mondiale. Du côté de la demande intérieure, l'action de modération des revenus qui a été entreprise continuera sans doute de freiner les dépenses de consommation. Même dans l'hypothèse d'une meilleure rentabilité, la propension à investir des entreprises sera encore limitée, dans les premiers temps, par suite notamment de la faible utilisation des capacités. Dans le secteur de la construction résidentielle, les résultats resteront médiocres, malgré la baisse des taux d'intérêt. Le chômage, déjà considérable - surtout si l'on tient compte du chômage occulte que dissimule une forte augmentation du nombre d'inaptes au travail et de travailleurs qui se retirent du marché de l'emploi -, continuera sans doute de s'étendre.

Par comparaison avec les principaux pays de la Communauté européenne, la part de l'industrie dans la structure de la production est traditionnellement moins grande aux Pays-Bas. L'écart s'est encore élargi dans les années soixante et soixante-dix, la hausse rapide des salaires ayant entraîné l'arrêt d'importantes activités industrielles à forte intensité de main-d'oeuvre. Pourtant, c'est avant tout dans l'industrie qu'une amélioration de l'emploi devra être recherchée dans les prochaines années, d'autant plus que les secteurs tertiaire et quaternaire, contrairement aux conditions qui avaient prévalu les années précédentes, n'offriront plus que des possibilités très limitées de développement de l'emploi et pourraient même connaître une régression de celui-ci.

Dans le secteur public il faut s'attendre, à défaut de mesures d'intervention, à voir s'accroître la discordance entre, d'une part, le modeste accroissement des recettes que permet une croissance trop faible et, d'autre part, l'évolution des dépenses, qui, par le jeu des mécanismes existants, ont

tendance à augmenter davantage que le revenu national. Entre 1950 et 1980, les dépenses publiques sont passées de 32 % à près de 66 % du revenu national. Cette augmentation du simple au double, en l'espace de trente ans, est attribuable pour quelque 80 % aux dépenses de transfert, dont le montant a été porté de 15 % du revenu national en 1950 à 42 % en 1980. En 1981, 40 % au moins des titulaires de revenus bénéficiaient d'allocations sociales; selon de prudentes estimations, la proportion pourrait atteindre 45 % en 1985. Ces divers développements se sont accompagnés d'un accroissement considérable de la charge fiscale et parafiscale, ainsi que du besoin de financement des administrations publiques; en 1981, celui-ci s'élevait à plus de 8 % du revenu national - taux qui dépasse de beaucoup l'objectif de 4 % visé dans une optique structurelle - et il pourrait atteindre quelque 10 % en 1982.

La sécurité sociale pose à cet égard un problème particulier. Grâce notamment aux revenus d'exploitation du gaz naturel, elle s'est développée, dans les années soixante et soixante-dix, jusqu'à devenir un système de prestations sociales qui non seulement compte parmi les plus complets du monde, mais accorde aussi, dans la plupart des cas, les allocations les plus élevées. Comme on ne peut escompter pour les prochaines années qu'une faible croissance économique, les interventions de la sécurité sociale, qui s'étaient déjà multipliées au cours des dernières années, ne peuvent manquer d'augmenter encore, rendant de plus en plus aigu le problème de leur financement.

Sur le plan extérieur, les perspectives pour les toutes prochaines années apparaissent plus favorables qu'en beaucoup d'autres pays, grâce notamment à l'importance des recettes d'exportation du gaz naturel, qui atteindront, en 1982, 4 1/2 à 5 % du produit intérieur brut. Toutefois, comme la politique énergétique suivie aux Pays-Bas vise à réserver autant que possible les ressources de gaz naturel à la consommation domestique intérieure, il faut s'attendre que les effets favorables sur la balance des paiements s'épuisent progressivement. En outre, la balance des paiements des Pays-Bas

devrait aussi se ressentir de la réduction de la consommation d'énergie dans d'importants pays clients; ce même facteur ne manquera pas d'influencer dans un sens restrictif l'importation de produits énergétiques destinés à la réexportation. Une évolution modérée des prix et des salaires - pour autant que son incidence ne soit pas compensée par une appréciation du florin - renforcera d'autant plus la compétitivité. En revanche, la répartition géographique des exportations - orientées en majorité vers des marchés en faible expansion -, ainsi que leur composition même, auront plutôt une influence négative.

#### Quelques aspects de la politique économique

Les objectifs primordiaux de la politique économique menée aux Pays-Bas sont, d'une part, l'amélioration de la rentabilité des entreprises - condition d'une reprise durable de l'investissement et par conséquent de l'activité économique -, d'autre part la réduction du déficit budgétaire.

La politique des revenus appliquée durant les dernières années a incontestablement eu pour effet de modérer la hausse nominale des salaires. Toutefois, l'incidence de cette modération sur l'évolution des coûts salariaux ne s'est fait sentir que partiellement, en raison d'un ralentissement des progrès de productivité. Jusqu'ici on n'a pas davantage constaté une amélioration de la rentabilité des entreprises, la part des revenus dans la valeur ajoutée est restée inchangée et l'activité d'investissement ne s'est guère intensifiée. Dans ces conditions, la politique de modération des revenus continuera de s'imposer dans les années à venir. Il faudra toutefois tenir compte du désir des partenaires sociaux de voir cette modération s'accompagner d'une certaine réduction de la durée du travail. Il importera, en outre, d'éviter que les effets restrictifs d'une telle politique sur la demande effective n'accentuent pas trop la faiblesse actuelle de la conjoncture.

L'on évoque parfois la possibilité de soutenir la consommation privée au moyen de mesures fiscales. Une telle stratégie permettrait de maintenir les effets favorables de la modération

salariale sur l'évolution des coûts et de préserver ainsi la capacité concurrentielle, tout en limitant l'incidence restrictive sur les revenus et le pouvoir d'achat. Par contre, elle aboutirait, dans une première phase, à accroître la pression sur les finances publiques, un effet bénéfique sur le budget ne pouvant résulter qu'à plus long terme d'un éventuel renforcement de la croissance économique. Bien plus, elle ne semble guère compatible avec l'impérieuse nécessité d'obtenir à court terme un allègement du déficit budgétaire.

En dépit des efforts qu'il a déployés au cours des dernières années, le gouvernement n'a donc pas réussi à réaliser une réduction substantielle du déficit des finances publiques. La faiblesse de la conjoncture n'en est pas seule responsable : l'échec est tout autant attribuable à l'important accroissement - encore accentué par les conditions économiques - de diverses catégories de dépenses publiques et notamment des transferts sociaux.

Entre-temps, le déficit budgétaire a pris une telle ampleur que l'endettement qui en a résulté a réduit singulièrement la marge d'action de la politique des finances publiques. La situation est d'autant plus préoccupante que ce déficit considérable s'accompagne d'une pression fiscale et parafiscale déjà plus vive que dans n'importe quel autre pays de la Communauté, et qui a érodé dans une mesure croissante tant le revenu disponible réel des ménages que la rentabilité des entreprises. Aussi importe-t-il d'éviter autant que possible une nouvelle aggravation et d'axer essentiellement la politique budgétaire sur le freinage de la croissance des dépenses publiques.

La hausse des rémunérations dans le secteur public a déjà été notablement modérée au cours des dernières années. Il apparaît indispensable de poursuivre cette politique durant les années à venir et de freiner plus vigoureusement que jusqu'ici la progression toujours très rapide des transferts sociaux. Une telle action comportera fatalement une révision des mécanismes d'indexation existants. Pour certaines prestations de la sécurité sociale, il s'imposera d'enrayer l'augmentation du nombre d'ayants droit.

Par ailleurs, la politique monétaire joue un rôle primordial dans le cadre d'une politique visant à susciter une reprise de l'activité économique. L'évolution favorable de la balance des paiements et la confiance internationale dans le florin, qui en a été le corollaire, ont élargi, ces derniers temps, les possibilités d'un assouplissement de cette politique. C'est ainsi que la baisse des taux d'intérêt internationaux a pu se traduire aux Pays-Bas par un net repli des taux sur le marché monétaire et financier.

La réduction des taux d'intérêt ne peut manquer de stimuler la propension à investir des entreprises et d'imprimer une impulsion nouvelle à la conjoncture toujours défaillante du secteur de la construction. Il paraît souhaitable que le mouvement se poursuive, compte tenu notamment de la situation actuellement favorable de la balance des paiements. Les possibilités concrètes dépendent toutefois, dans une mesure non négligeable, de l'évolution du déficit budgétaire, d'autant plus que le financement monétaire de celui-ci a déjà été réduit notablement en 1981 et 1982, et qu'il est envisagé d'y renoncer complètement en 1983.

Pour favoriser la réindustrialisation qui s'impose, le gouvernement s'efforce d'agir sur le climat des investissements non seulement en contribuant à une amélioration générale des possibilités d'écoulement et des perspectives de profit des entreprises, mais aussi par des mesures spécifiques. Celles-ci visent essentiellement à développer la productivité et à contribuer ainsi à la modération nécessaire des coûts salariaux. Mais cette politique est également à considérer sous l'angle du correctif qu'elle pourrait apporter à l'adaptation insatisfaisante de la composition des exportations à l'évolution du commerce mondial. De toute manière, il y aura lieu de la poursuivre et même de l'intensifier autant que possible dans les prochaines années.

Depuis quelques années déjà, les pouvoirs publics accordent des aides sélectives à l'investissement, en tenant compte, entre autres critères, de leurs effets sur l'emploi et l'environnement. Ils s'attachent, en outre, à encourager l'offre de capital à risque aux entreprises, pour leur permettre de réaliser de nouveaux projets prometteurs. A cet égard, il est à noter que le soutien accordé par les pouvoirs publics à des entreprises individuelles est à présent axé davantage que dans le passé sur le renforcement de la structure industrielle.

Dans le choix des priorités en matière de politique budgétaire, il importe de placer au premier rang l'allégement des charges qui pèsent sur les entreprises, ce qui devrait faciliter la réindustrialisation indispensable et la correction des distorsions structurelles de l'économie.

En sus d'une politique axée sur le renforcement structurel de l'économie et dont l'objectif est de créer les conditions nécessaires d'une amélioration durable de la situation de l'emploi, des mesures spécifiques s'imposent pour réduire le chômage. A l'avant-plan figurent celles qui visent à une redistribution du travail sous ses diverses formes, telles que la réduction de la durée du travail ou l'instauration du travail partiel. Etant donné la persistance d'une rentabilité médiocre des entreprises, une telle redistribution n'est acceptable que pour autant qu'elle n'entraîne pas un alourdissement supplémentaire des charges des entreprises.

A cet égard, une attention particulière doit être accordée aux mesures susceptibles de favoriser un fonctionnement moins rigide du marché de l'emploi et une plus grande mobilité des travailleurs. Il n'importe pas seulement, à cet égard, d'accentuer la différenciation des salaires, tant entre les fonctions que d'un secteur à l'autre; peut-être est-il également souhaitable de différencier davantage les revenus entre la fraction active et la fraction non active du monde du travail.

## VI. DOCUMENTATION

- De Galan, C., Gedifferentieerde loonvorming, dans Economisch-Statistische Berichten, 20 février 1980, p. 214.
- De Galan, C. / Halberstadt, V., Verslag en Voorstellen van de informateurs (4 novembre 1981).
- Den Dunnen, E., Postwar Monetary Policy, dans De Economist, 1979, n° 1, p. 21.
- Driehuis W., Enige aspecten van loonontwikkeling en loonbeleid in de jaren zeventig, dans Economisch-Statistische Berichten, 20 février 1980, p. 200.
- Driehuis, W., / Van der Zwan, A., De Nederlandse economie in de jaren 1980-1985, dans Economisch-Statistische Berichten du 13, 20 et 27 mai 1981, resp. pp. 448, 480, 508.
- Goedhart, J., Differentiatie in de arbeidsvoorwaarden, dans Economisch-Statistische Berichten, 20 février 1980, p. 226.
- Gwilym Jenkins and Partners Ltd, Analysis of sectoral employment trends in the Netherlands, Study n° 78/15 (Programme of Research and actions on the development of the labour market - Doc. V/398/80).
- Knoester, A., Over geld en economische politiek, Leiden/ Antwerpen, 1980.
- Schouten, D.B.J., Het sombere perspectief, dans Economisch-Statistische Berichten, 22 avril 1981, p. 361.
- Van Voorden, W., Naar een meer beheerste en flexibele loonvorming, dans Economisch-Statistische Berichten, 20 février 1980, p. 229.
- Adviescommissie inzake het industriebeleid (Commission Wagner I) Een nieuw industrieel elan (juin 1981).
- Banque nationale de Belgique, Bulletin (de la) : Politique de change : choix et implications, avril 1978.
- Centraal Bureau voor de Statistiek, Comptes nationaux et autres publications.
- Centraal Planbureau, De Nederlandse economie in 1985, La Haye, 1981.
- Centraal Planbureau, Centraal Economisch Plan 1981, La Haye, 1981.
- Centraal Planbureau, Macro-Economische Verkenning 1982, La Haye, 1981.
- Centraal Planbureau, Het effect van investeringsstimulerende maatregelen, Occasional Paper n° 23, juin 1981.

- Communautés européennes : Conseil des Communautés européennes  
Cinquième programme de politique économique à moyen terme,  
dans Economie européenne, n° 9, juillet 1981.
- Communautés européennes : Commission des Communautés européennes  
Rapport économique annuel 1981-1982; Bilan économique annuel  
1981-1982, dans Economie européenne, n° 10, novembre 1981.
- Communautés européennes : Commission of the European Communities :  
Directorate General for Economic and Financial Affairs :  
The Energy Economy : Facts and Policies (Doc. II/347/80).
- Communautés européennes : Groupe d'experts d'analyses sectorielles :  
L'évolution des structures sectorielles des économies euro-  
péennes depuis la crise du pétrole 1973-1978, Bruxelles,  
juillet 1979.
- Communautés européennes : Publications et Etudes de l'Office  
de statistique des Communautés européennes
- Ministère des Affaires Economiques : Memorie van Toelichting  
Begroting, Affaires Economiques, 1982.
- Ministère des Finances, Miljoenennota 1982.
- Ministre des Finances : Brief van 13 oktober 1981 aan de  
Tweede Kamer der Staten-Generaal over achtergrond en  
economische gevolgen van de koersaanpassing binnen  
het E.M.S. van 4 oktober 1981.
- Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi : Werkgelegen-  
heidsplan (2 mars 1982).
- De Nederlandsche Bank N.V., Rapports annuels et trimestriels.
- N.V. Nederlandse Gasunie, Plan van gasafzet 1981, juin 1981.
- Organisation for Economic Co-operation and Development,  
Internationale Energy Agency, The economy energy of the  
Netherlands, Document IEA/SLT(81) 150, février 1982.
- Organisation for Economic Co-operation and Development,  
The economic development in the Netherlands since the 1960's,  
CPE/PAP(80)14, 6 juin 1980.
- Organisation for Economic Co-operation and Development,  
OECD Economic Surveys : Netherlands, avril 1981.
- Sociaal-Economische Raad, Advies Sociaal-economisch beleid  
op middellange termijn, publication n° 7, 15 mai 1981.
- Sociaal-Economische Raad, Economische groei in de jaren tachtig,  
(Rapport van de Commissie van Economische Deskundigen),  
octobre 1981.
- Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid, Plaats en  
toekomst van de Nederlandse industrie, La Haye, 1980.

A N N E X E

Le modèle COMET

Le modèle COMET a été construit par une équipe de recherche de l'Université de Louvain, dans le cadre d'un contrat passé avec la Commission des Communautés européennes.

Il s'agit d'un modèle macro-économique, global, dynamique, à pas annuel, en général estimé sur la période 1953-1976. Il présente deux caractéristiques principales : (a) C'est un modèle mondial, c'est-à-dire qu'aucune zone du monde n'y fait obligatoirement l'objet d'hypothèses exogènes et que les interdépendances entre les différentes économies en forment le coeur. Cette caractéristique est très importante; c'est elle qui permet au modèle de prendre en compte de façon pertinente les phénomènes ou les politiques qui touchent plusieurs économies en même temps;

(b) C'est un modèle gémeilaire, c'est-à-dire que les dix principaux modèles nationaux incorporés dans COMET sont bâtis suivant les mêmes spécifications et ne diffèrent que par les valeurs numériques des coefficients (éventuellement égales à zéro). Les spécifications sont conçues pour être à la fois simples, générales et robustes. Ce choix conduit à perdre de la finesse dans la description des spécificités nationales pour gagner en robustesse et en capacité pédagogique.

Ces deux caractéristiques procèdent de la volonté de disposer d'un outil qui soit d'une part intellectuellement maîtrisable, non seulement pour ceux qui le gèrent, mais aussi pour ceux qui sont susceptibles d'utiliser ses résultats, d'autre part complémentaire - et non concurrent - des outils utilisés par les services des Etats membres.

Le monde y est découpé en dix-huit zones. Dix d'entre elles font l'objet d'un traitement complet : le Danemark, la république fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Japon. Huit d'entre elles ne reçoivent qu'un traitement simplifié : la Grèce, le Portugal, l'Espagne, les autres pays de l'OCDE, les pays à commerce d'Etat, l'OPEP, les PVD à croissance rapide, les autres PVD. Les flux bilatéraux de biens entre toutes ces zones sont explicitement calculés.

Lors de l'utilisation du modèle pour les présents exercices, deux de ses caractéristiques ont posé des problèmes dont il faut être informé pour apprécier la confiance qui peut être accordée aux résultats :

- (i) Le modèle COMET ne traite pas les phénomènes monétaires. En conséquence, il n'était pas possible de simuler directement les effets de la politique monétaire prônée par le Cinquième programme. Le problème complexe des liens entre la politique monétaire et la formation des revenus n'est donc pas traité au fond. Il en résulte que n'est pas mesuré le degré de contrainte sur l'activité réelle qui pourrait accompagner, au moins pendant quelques années, l'amélioration des performances en matière de stabilisation.
  
- (ii) Les fonctions d'investissement du modèle retiennent les anticipations de demande comme le principal déterminant de l'investissement, la rentabilité et le coût relatif capital/travail ne jouant qu'un rôle second. Par ailleurs, les déclassements d'équipements s'effectuent de façon mécanique, sans lien avec le coût marginal. En conséquence, l'élasticité marginale apparente de l'emploi par rapport au salaire réel (à solde extérieur constant) du scénario est, en valeur absolue, inférieure

à l'unité, alors que certains auteurs défendent que cette élasticité serait, à l'horizon de quatre ans, supérieure à l'unité. Les termes techniques ne doivent pas cacher l'importance de l'enjeu : une élasticité supérieure à l'unité signifie que les salariés eux-mêmes ont globalement intérêt à la réduction des salaires. Par conséquent il faut reconnaître que le modèle COMET pourrait sur ce point sous-estimer les bénéfices résultant de l'application de la stratégie du Cinquième programme.

Source : Economie européenne, n° 9, juillet 1981.